

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 2009-2024 SEPTEMBRE 2022



parcduluberon.fr

Sommaire

Préambule.....	2
1. La gouvernance du Parc.....	4
1.1 Le Syndicat Mixte du Parc.....	4
1.2 La Présidence et la direction du Parc	5
1.3 Evolution du Syndicat Mixte et des Statuts du Parc.....	5
1.3.1 Révisions des Statuts	5
1.3.2 Délégués du Parc	6
1.4 Les instances du Syndicat Mixte du Parc.....	6
1.4.1 Le Comité syndical.....	6
1.4.2 Le Bureau.....	8
1.4.3 Les commissions règlementaires.....	8
1.4.4 Les Commissions thématiques	9
1.4.5 Le Conseil de développement	10
1.4.6 Le Conseil des associations.....	10
1.4.7 Le Conseil scientifique	10
2. Les moyens financiers et humains.....	12
2.1 Les moyens financiers.....	12
2.1.1 La section de fonctionnement.....	12
2.1.2 La section d'investissement.....	16
2.2 Les moyens humains.....	19
2.2.1 Effectifs du Parc et temps de travail.....	19
2.2.2 Organigrammes	22
2.2.3 Ages, sexes et répartition des postes des agents.....	23
2.2.4 Absences.....	23
2.2.5 Mouvements de l'équipe (départs, arrivées, promotions)	24
2.2.6 Formation des agents.....	24
2.2.7 Prévention et risques professionnels	25
3. Évaluation des objectifs de la mise en œuvre de la Charte	26
3.1 Objectif 1 - Protéger, gérer et valoriser la biodiversité, les ressources naturelles, les paysages et le patrimoine géologique	26
3.2 Objectif 2 - Réaliser un aménagement fin et cohérent de l'ensemble du territoire.....	38
3.3 Objectif 3 - Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie	40
3.4 Objectif 4 - Faire du développement de l'agriculture un enjeu du développement durable pour le Parc	43
3.5 Objectif 5 - Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable.....	46

3.6 Objectif 6 - Améliorer les performances environnementales et l'attractivité des parcs d'activités et des entreprises.....	48
3.7 Objectif 7 - Contribuer au développement de l'économie social et solidaire et à l'insertion professionnelle	49
3.8 Objectif 8 - Mobiliser le public pour réussir un développement	50
3.9 Objectif 9 - Promouvoir des pratiques participatives.....	53
3.10 Objectif 10 - Mieux échanger avec les territoires extérieurs	Erreur ! Signet non défini.

Préambule

Ce travail a pour objectif d'évaluer la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional du Luberon. Il ne s'agit pas ici d'évaluer tous les projets et le travail des agents du Parc mais de l'ensemble des signataires de la Charte à savoir l'État, la Région (dont le soutien technique et financier constant est déterminant), les Départements et les communes qui œuvrent au sein des assemblées délibératives pour un développement concerté de ce territoire. Son objectif n'est pas de juger mais de faire émerger les points forts et les axes d'améliorations de l'action du Parc. Ce document permet également d'affiner le diagnostic de territoire et améliorer l'action du syndicat mixte et de ses signataires.

La première phase de ce travail a été de créer un lien entre le document stratégique, la Charte déclinée en objectifs stratégiques, et les actions du Parc par le truchement d'objectifs opérationnels. Cette relecture de la mise en application de la Charte s'est faite au cours de journées de concertation rassemblant agents, élus, partenaires et a permis de définir 170 objectifs opérationnels puis ramener à 100 pour classer les 700 actions du Parc. Ce travail nous a permis d'améliorer la lisibilité charte/actions et la mise en valeur de la transversalité de ces dernières.

La deuxième phase a été de définir et de mettre en place un référentiel d'évaluation répondant aux enjeux de la mise en œuvre de la Charte du Parc par la définition des mesures phares avec l'appui des agents du Parc et de ses partenaires et validé par les différentes commissions thématiques.

La volonté était de retranscrire la Charte sous le prisme d'objectifs transversaux pour mettre en valeur la « méthode parc » à savoir une mise en œuvre des projets selon une approche la plus transversale possible. Ainsi le référentiel d'évaluation est structuré comme suit pour répondre aux exigences réglementaires :

➤ Gouvernance

➤ Moyens humains et financiers

➤ Mission A

- ⇒ **Objectif 1** - Protéger, gérer et valoriser la biodiversité, les ressources naturelles, les paysages et le patrimoine géologique
 - 6 questions évaluatives
 - 14 mesures phares

➤ Mission B

- ⇒ **Objectif 2** - Réaliser un aménagement fin et cohérent de l'ensemble du territoire
 - 2 questions évaluatives
 - 3 mesures phares
- ⇒ **Objectif 3** - Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie
 - 3 questions évaluatives
 - 4 mesures phares

➤ Mission C

- ⇒ **Objectif 4** - Faire du développement de l'agriculture un enjeu du développement durable pour le Parc
 - 3 questions évaluatives
 - 3 mesures phares
- ⇒ **Objectif 5** - Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable
 - 2 questions évaluatives
 - 2 mesures phares
- ⇒ **Objectif 6** - Améliorer les performances environnementales et l'attractivité des parcs d'activités et des entreprises
 - 1 question évaluative
 - 1 mesure phare
- ⇒ **Objectif 7** - Contribuer au développement de l'économie social et solidaire et à l'insertion professionnelle
 - 1 question évaluative
 - 1 mesure phare

➤ Mission D

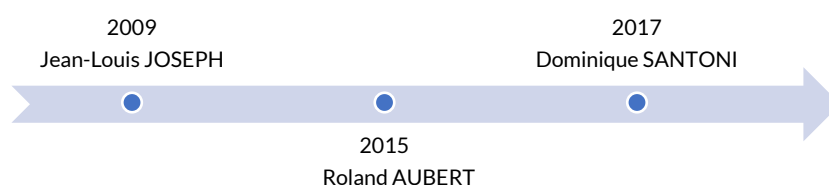
- ⇒ **Objectif 8** - Mobiliser le public pour réussir un développement
 - 8 questions évaluatives
 - 3 mesures phares
- ⇒ **Objectif 9** - Promouvoir des pratiques participatives
 - 2 questions évaluatives
 - 1 mesure phare
- ⇒ **Objectif 10** - Mieux échanger avec les territoires extérieurs
 - 4 questions évaluatives
 - 2 mesures phares

1.2 La Présidence et la direction du Parc

Le **Président du Syndicat Mixte** du Parc est élu parmi les membres du Comité syndical (article 7.1 des Statuts du Parc). Les 5 vice-présidents du Comité syndical sont élus par le Bureau parmi les membres ayant voix délibérative (article 7.2 des Statuts).

De 1995 à 2015, Jean-Louis Joseph était président du Parc. En 2015 il est remplacé par Roland Aubert (vice-président de Jean-Louis Joseph et 2^{ème} Vice-président des Alpes de Haute-Provence). Au décès de Monsieur Aubert, Madame Dominique Santoni a été élue présidente du Parc en 2017 (alors vice-présidente de Roland Aubert). Mme Santoni a été réélue en septembre 2020 à la suite des élections municipales et représente le département du Vaucluse (vice-présidente du conseil départemental). De nouvelles élections ont eu lieu en septembre 2021 dû à la fin de son mandat en sa qualité de représentant de la collectivité dont elle est issue, comme le prévoient les Statuts.

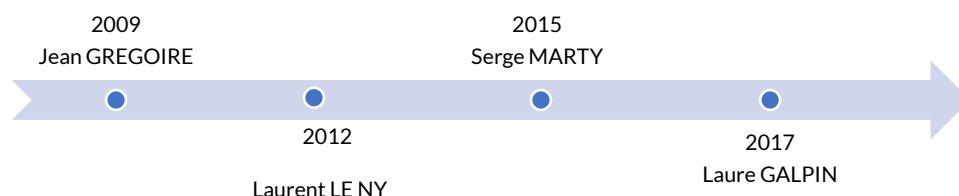
Présidence du Parc :



Le **Directeur du Parc** est nommé par le Président, après avis du Bureau (article 7.4 des Statuts).

En 2009, le directeur du Parc était Monsieur Jean Grégoire, remplacé par Laurent Le Ny en 2012. En 2015 Serge Marty prend la direction du Parc avant de la laisser à Madame Laure Galpin en 2017. Cette dernière est l'actuelle directrice du PNR du Luberon.

Direction du Parc :



1.3 Evolution du Syndicat Mixte et des Statuts du Parc

1.3.1 Révisions des Statuts

Le 10 février 2015, le Comité syndical a décidé de permettre l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) au fonctionnement du Parc. Ces acteurs n'avaient qu'une voix consultative lorsqu'invités au Comité syndical, ce qui n'était plus représentatif des compétences qu'ils possèdent et de leur rôle sur le territoire. Les EPCI qui décident d'adhérer au Syndicat mixte ont désormais un collège au même titre que les communes et autres membres du Comité syndical, un siège par EPCI au Comité syndical, 2 sièges au Bureau du Parc et doivent verser une participation forfaitaire annuelle de 1000 €.

Le 29 février 2016, les statuts ont été modifiés afin d'abroger l'arrêté du 17 novembre 2015 qui visait l'absence de délibération des conseils municipaux de communes de Vaucluse et Remollon qui ne sont pas adhérentes au syndicat.

Le 29 novembre 2016, le Comité syndical a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL).

Le 4 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé l'adhésion de la communauté territoriale sud Luberon (COTELUB).
Le 9 janvier 2018, le Comité Syndical a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) et de la communauté de communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure (CCPFML).

Le 12 février 2018, les nouveaux et actuels statuts du Parc ont été arrêtés.

Durant cette Charte, les noms des commissions thématiques qui figuraient dans les statuts ont été supprimés, afin que le Comité syndical puisse créer des commissions spécialisées sans avoir à modifier les statuts.

1.3.2 Délégués du Parc

Suites aux élections municipales de 2014 et 2020, de nouveaux délégués municipaux sont entrés au sein des instances du Parc.

Exemple d'accueil des nouveaux délégués : en septembre 2020 les délégués ont été accueillis à la fruitière numérique de Lourmarin. Des guides du délégué leur ont été fournis, ainsi que des goodies du Parc (jus de pomme, autocollant, sac, etc.). Le fonctionnement du Parc leur a été expliqué ainsi que les différents pôles et les projets à venir. Ils ont ensuite été installés dans leurs nouvelles fonctions de délégués. Enfin, la Présidente et les membres du bureau ont été élus.

Il ressort de cette expérience que les délégués ne sont pas toujours au fait de leur rôle au sein du Parc, il convient donc de renforcer et d'améliorer la séance d'installation afin de s'assurer de la bonne compréhension du guide du délégué et des statuts du Parc (rôle des collègues, possibilité de faire des délégations, possibilité de nommer des suppléants ou non, etc.). La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a permis de rendre tous les conseillers municipaux destinataires des délibérations du Parc. Cela devrait améliorer l'information des élus du territoire. Or, on constate que les événements ne sont pas toujours connus des intercommunalités ou des communes, ce qui est défavorable au bon fonctionnement et déroulement des actions développées par le Parc.

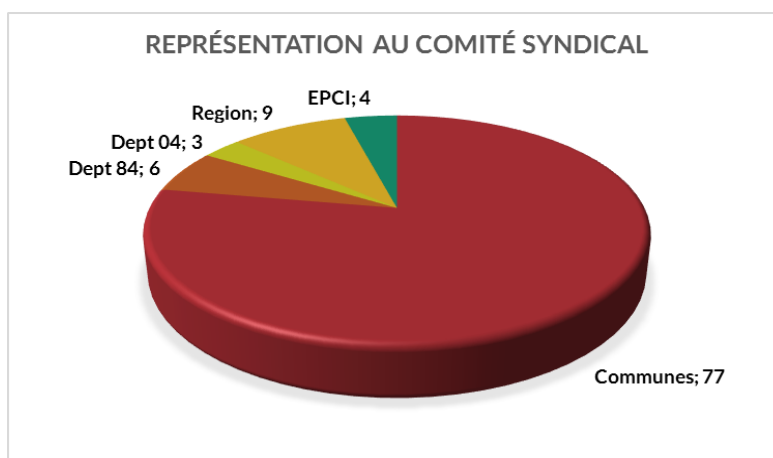
1.4 Les instances du Syndicat Mixte du Parc

1.4.1 Le Comité syndical

Chaque commune participe à travers un délégué qu'elle désigne. Il y a donc 77 délégués de communes dans le Comité. Sont également désignés 9 délégués régionaux, 3 délégués du département Alpes de Haute-Provence, 6 délégués du département Vaucluse et 1 délégué par EPCI adhérentes au Parc.

Les élus du Comité syndical disposent de voix délibératives et élisent le ou la président(e) du Parc. Chaque délégué dispose d'un délégué suppléant. Chaque collège (région, département, EPCI, communes) désigne ses représentants au Bureau. Les projets de délibération sont examinés en commissions dans la mesure du possible (selon le calendrier). Sans être institutionnalisé, un Comité exécutif composé de la Présidente, et des vice-présidents avec la directrice se réunit avant les réunions du Comité syndical afin de préparer les réunions et faire un point sur les délibérations à venir.

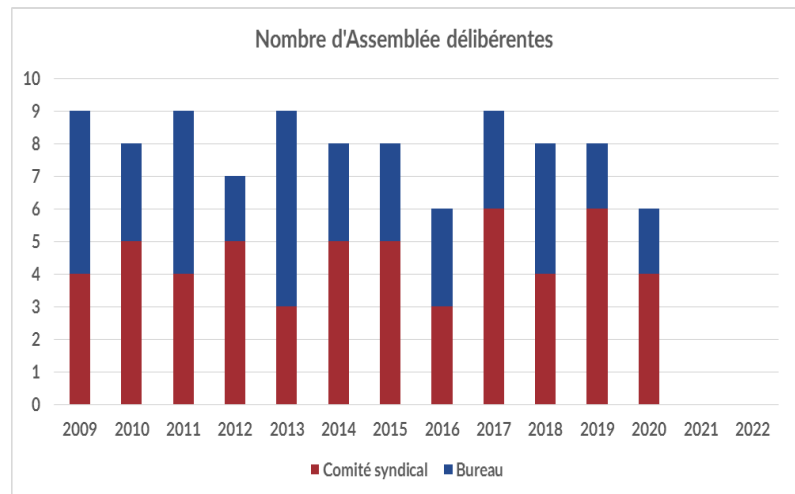
Le Comité syndical se tient ensuite sur convocation du Président au moins une fois par semestre. Le Bureau peut également solliciter une réunion extraordinaire.



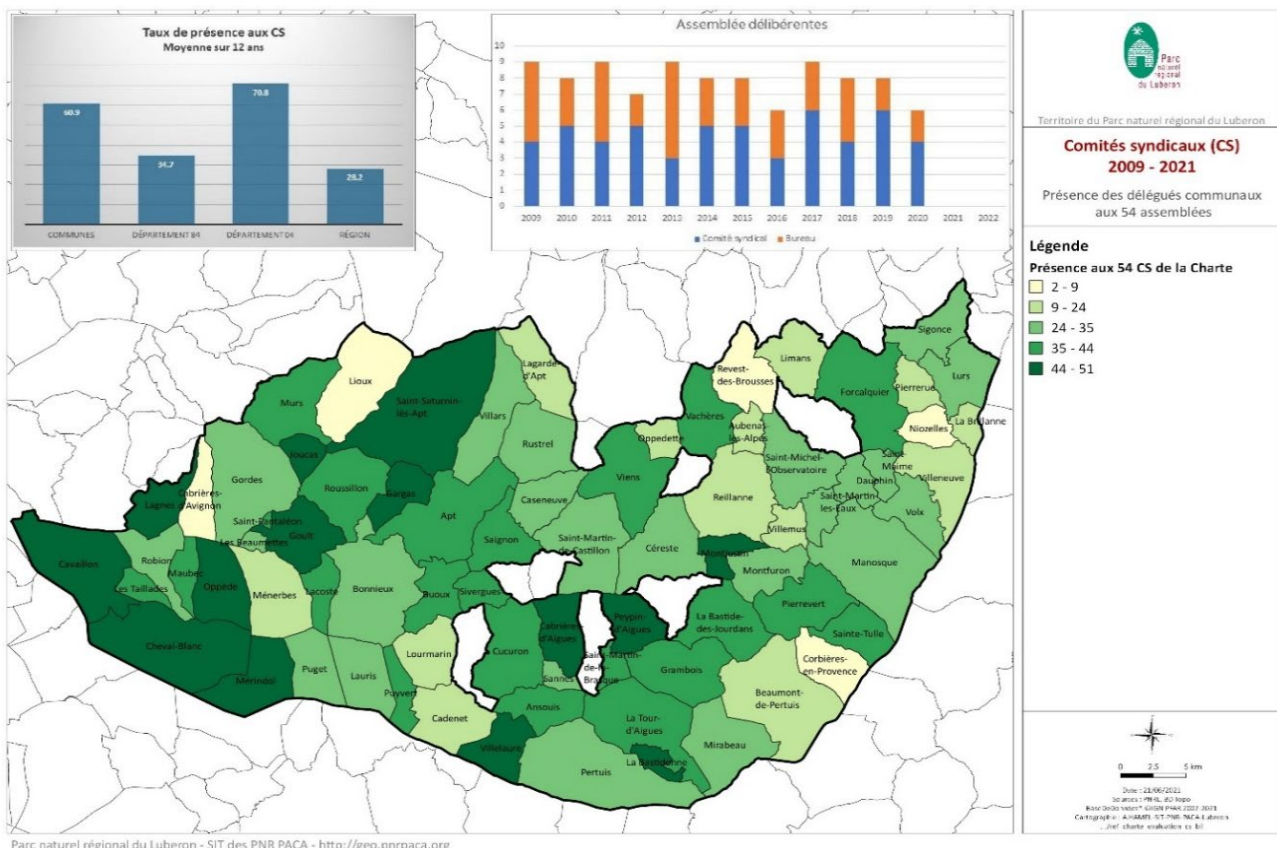
En règle générale, les réunions alternent entre Bureau et Comité Syndical (entre 3 et 6 comités syndicaux et entre 2 et 6 bureaux par an). Or, en 2020, les élections des Vice-présidents, la création des commissions obligatoires, la nomination des représentants des organismes extérieurs et des commissions thématiques ont conduit le Comité syndical à se réunir davantage, malgré la crise sanitaire.

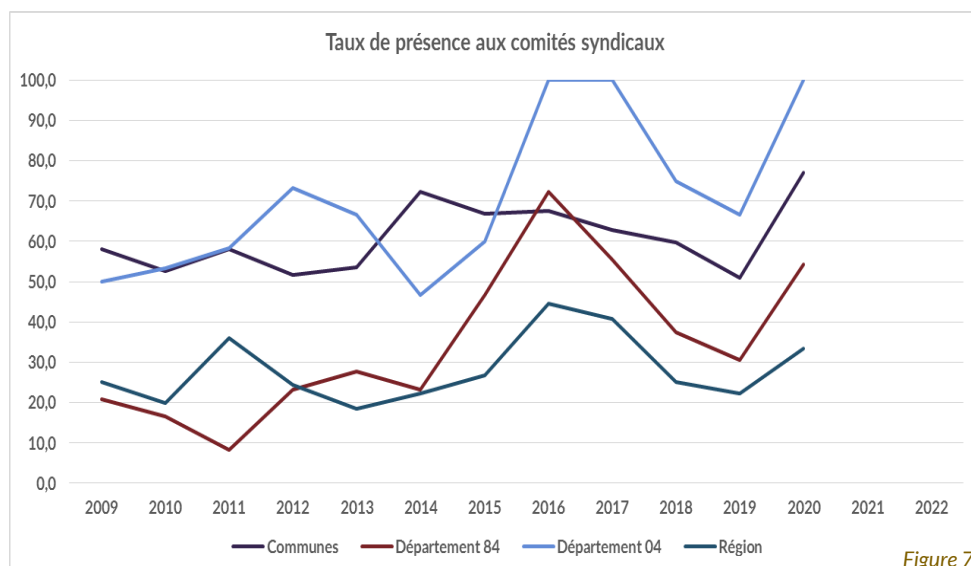
Début 2021 ont été débattues les orientations du budget en CS. Les élus issus des mandats départementaux ont été installés en septembre 2021.

La carte ci-dessous représente la présence des communes aux comités syndicaux au cours de la présente Charte. Sur les 54 CS, certaines communes sont largement sous-représentées. Il faut veiller pour la prochaine charte à retrouver une participation plus complète et assidue du Syndicat Mixte



On remarque que le département des Alpes de Haute-Provence est la collectivité la plus présente au sein des CS (à relativiser au regard du petit nombre de délégués de cette collectivité). La Région, en revanche, est présente, au plus, à 45% des CS d'une année, soit moins de la moitié.

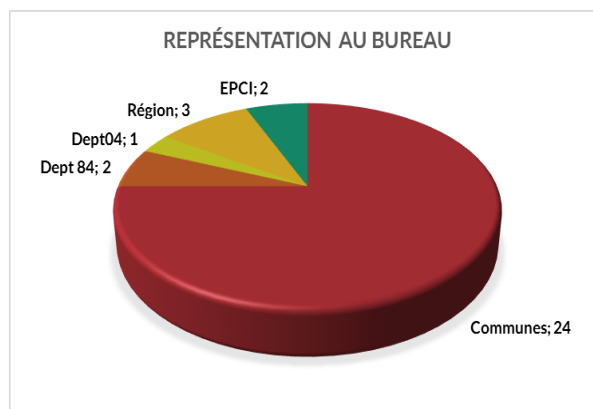




1.4.2 Le Bureau

Le Bureau est constitué par le Comité syndical. Il est composé du Président du Parc et des délégués des villes de plus de 10 000 habitants qui sont membres de droit, de 20 délégués de communes, 3 délégués de la Région, 1 délégué du département des Alpes de Haute-Provence, 2 pour le département du Vaucluse et 2 pour les EPCI.

Il assure la gestion courante et prépare les délibérations pour le Comité Syndical, ou délibère lui-même sur certains sujets quand ce dernier lui en a délégué la possibilité. L'usage de la Marque Parc (article R333-16 du Code de l'environnement) et les orientations budgétaires sont gérés par le Comité syndical, ne pouvant être délégués au Bureau.



1.4.3 Les commissions règlementaires

La commission de délégation de service public : elle gère depuis 2009 la DSP faite à l'association Vacances Léo Lagrange concernant le Château de l'environnement de Buoux. Cette délégation concerne le château et ses alentours proches (hormis le centre de sauvegarde de la LPO et les terres louées en fermage à un agriculteur). Cette DSP a été renouvelée et modifiée au cours du temps. La première concernait l'hébergement et la restauration uniquement, pour la période 2009-2012. En 2013, elle a été renouvelée avec de nouvelles conditions, à savoir la gestion des travaux d'entretien courants. Puis un avenant est venu ajouter la gestion des séjours par l'association. Le Parc crée donc des projets pédagogiques, un modèle d'animation et délègue l'accueil du public et l'animation à l'association qui est rémunérée directement. L'association verse une redevance au Parc pour délégation, en deux parties : un montant fixe équivalent à 24 600 €/an et un complément ajustable selon les années et le nombre de bénéfices que réalise l'association. Elle rembourse également au Parc la taxe foncière sur le Château. En contrepartie, le Parc rembourse une partie des charges courantes du fait de l'utilisation des locaux pour le centre de documentation pédagogique.

La commission d'appel d'offres : elle est constituée de 5 membres titulaires et de 5 suppléants (selon les règles du Code de la commande publique). Elle se réunit en cas de nécessité de procédure formalisée, ce qui est assez rare (en cas de groupement de commande pour l'achat de plaquettes forestières pour les chaufferies collectives ou de renouvellement des conseils d'architecture en 2020 par exemple). Les travaux du Château de

Buoux vont également être une cause de réunions de cette commission. Elle est souveraine mais ses choix sont tout de même présentés en Comité syndical qui approuve la décision.

Enfin, la Commission consultative des services publics locaux doit se réunir chaque année pour examiner le rapport d'activité des services publics délégués (ce qui n'est pas réellement le cas).

Elles sont créées à chaque élection municipale et à chaque élection départementale et régionale si un des membres de la commission fait partie de ces collèges. Ce sont les mêmes depuis 2009, le président de chaque commission étant le président du Parc (Jean Louis Joseph en 2009 et Dominique Santoni en 2021).

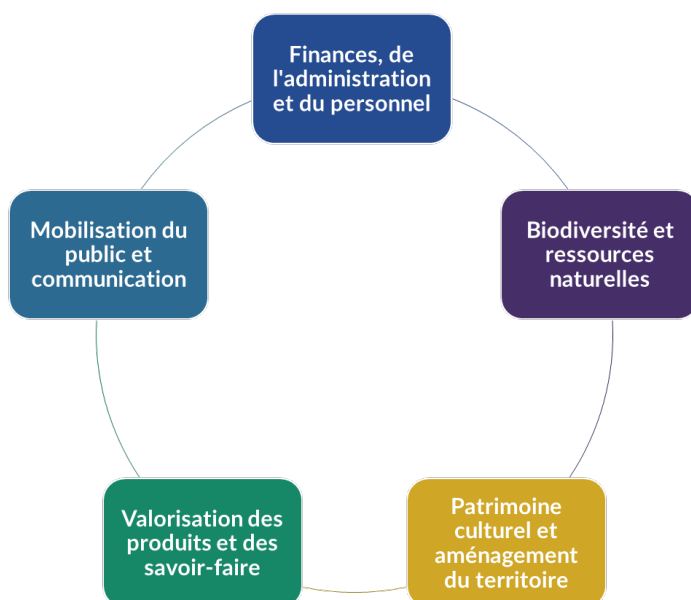
1.4.4 Les Commissions thématiques

Les commissions et groupes de travail thématiques du Parc sont consultatifs. Ils proposent et émettent des avis sur les projets du Parc, font le bilan de ceux réalisés, définissent et proposent les programmes d'actions. Ce sont des aides aux décisions du Bureau et du Comité syndical. Les présidents de ces commissions sont les vice-présidents du Parc, permettant ainsi de faire remonter les besoins des acteurs du terrain jusqu'aux organes délibératifs.

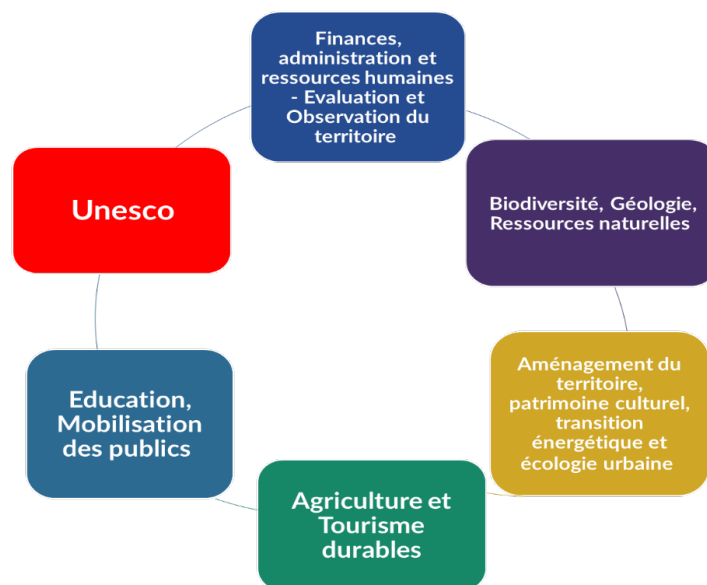
Les commissions peuvent être restreintes, réunissant uniquement les délégués syndicaux ou élargies avec les délégués syndicaux et des personnes extérieures (conseillers municipaux, etc.), selon les sujets abordés. Depuis décembre 2019 et la loi Engagement et Proximité (article 30), un conseiller municipal peut remplacer un délégué syndical en cas d'absence à une commission, qu'elle soit restreinte ou élargie.

Ces commissions se réunissent une à deux fois par an. Elles ont également des sous-commissions et/ou des groupes de travail qui sont en charge de sujets plus précis (ex : comité « de la ferme à ta cantine » ; comité « maison de la biodiversité » ; sous-commission public scolaire ; sous-commission accueil collectif mineur, etc.), avec souvent des élus référents de ces sous-groupes désignés au sein de la commission.

Les commissions en 2009



En 2020 les noms ont évolué et les commissions thématiques sont donc les suivantes, avec la création de la commission Unesco :



En septembre 2020 le Comité syndical a créé les commissions de chaque pôle ainsi que la commission Unesco mais il n'a pas désigné les membres de ces commissions (pourtant prévu à l'article 7.3 des Statuts).

1.4.5 Le Conseil de développement

Il a été créé afin de répondre à la concurrence entre les Pays (loi Voynet de 1999) et les PNR. Cette même loi instituant des Conseils de développement pour les Pays et les agglomérations, le Parc a repris cette même idée. Ce Conseil de développement regroupait les entreprises, les salariés, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les comités de bassin d'emploi et la mission locale. Néanmoins, contrairement au Conseil des associations, il s'est avéré que le Conseil de développement faisait face à un manque de moyens.

1.4.6 Le Conseil des associations

Créé par Jean-Louis Joseph au temps où il était président du PNR Luberon (de 1995 à 2015) il réunissait entre 20 et 30 associations du territoire. Le Parc appuyait le secrétariat de ce Conseil et fournissait les locaux utiles à ses réunions. Le Président de ce Conseil disposait d'une voix consultative au Comité syndical, ce qui permettait d'intégrer l'avis des associations en tant qu'acteurs primordiaux du territoire. Lorsque le président du Conseil des associations est parti à la retraite, la succession ne s'est pas faite et ce Conseil s'est essoufflé.

1.4.7 Le Conseil scientifique

Il existe depuis 1997. Composé de 24 personnalités scientifiques d'horizons divers (sciences sociales et sciences de la nature), le Conseil scientifique du Parc naturel régional du Luberon et de la Réserve de biosphère Luberon-Lure est une commission consultative inscrite dans la Charte du Parc. Ainsi, le Président est membre invité aux réunions du Conseil syndical.

L'intérêt de ce Conseil scientifique est d'avoir un apport pluridisciplinaire important, allant au-delà des questions de nature et de biodiversité, d'autant plus depuis que le Parc est labellisé Réserve de Biosphère afin de mener des réflexions à la fois autour de l'Homme et de la biosphère. Des représentants des structures de recherche locales sont également présents, dans la mesure du possible, à savoir les représentants du Musée de Salagon, de l'Observatoire de Haute-Provence et le Laboratoire souterrain à bas bruit de Rustrel.

Pendant la période de la Charte, un changement de présidence a eu lieu, Thierry Tatoni ayant remplacé Gilles Bonin en 2012. Monsieur Tatoni fait en outre parti du CORP (Conseil d'Orientation, Recherche et Prospective de la Fédération des Parcs), ce qui permet un relais entre la Fédération et le PNR du Luberon. Un nouveau membre a

rejoint le Conseil en 2019 et 2 en 2021. La sélection se fait sur proposition des nouveaux arrivants et sur accords des membres du Conseil.

Présidence du Conseil scientifique :



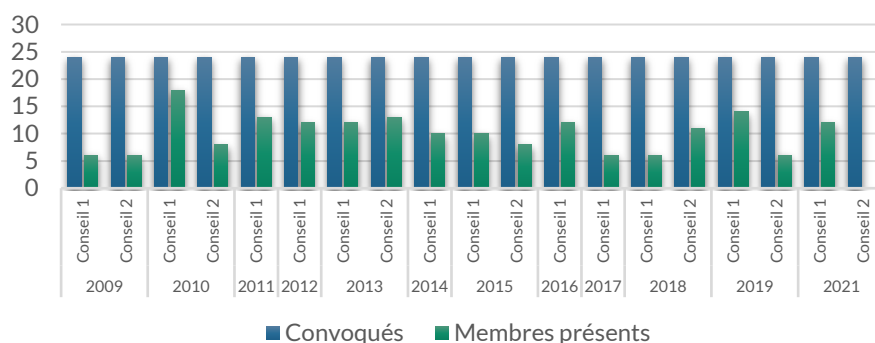
En 2018, le Conseil a été invité à se prononcer sur la doctrine photovoltaïque du Parc. En 2019 il a également rendu un avis concernant la volonté du Parc d'étendre son périmètre dans la future Charte. Enfin, en 2021 il est de nouveau très impliqué dans la révision de la Charte. Ainsi, ses membres participent activement à la vie du Parc, en apportant leur expertise extérieure en tant que scientifiques de tous horizons disciplinaires. Avec certains membres présents depuis l'origine du Conseil, un recul est présent sur le territoire et son évolution.

La critique majeure qui a été faite est le manque d'implication du Conseil scientifique à la gouvernance du Parc. Le Conseil travaille donc actuellement sur la future gouvernance et sur la possibilité de s'autosaisir sur des questions diverses.

On constate que sur 19 Conseils, 12 ne comptaient même pas la moitié des personnes convoquées.

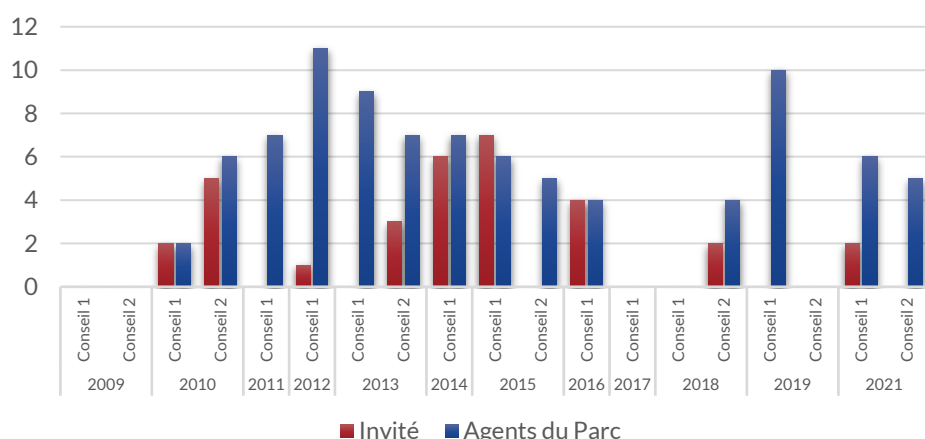
Présence des membres du Conseil scientifique

Figure 12



Présence d'invités aux Conseils scientifiques

Figure 13



2. Les moyens financiers et humains

2.1 Les moyens financiers

Le Parc naturel régional ne perçoit pas de fiscalité directe, ni de DGF comme les collectivités territoriales qui le compose (communes, intercommunalités, départements et Région).

Le budget du Parc naturel régional du Luberon est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

2.1.1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est constituée de recettes et de dépenses.

Les recettes proviennent de :

- cotisations statutaires que perçoit le syndicat mixte, auprès de ses membres tels que la Région PACA, les départements Alpes de haute-Provence et Vaucluse et les communes et intercommunalités ;
- dotations d'ingénierie l'Etat (et Dotations de la Réserve nationale naturelle géologique) ;
- subventions et cotisations « pour actions » par l'Etat, la Région, les départements, et les communes et intercommunalités mais également par l'Europe et des organismes tels que l'ADEME et l'Agence de l'eau ;
- recettes propres issues de l'activité du Parc (boutique, Thomassine, études, conseils, animations...), des atténuations de charges (contrats aidés, assurances du personnel...) ou d'équilibres comptables (excédents reportés, reprises) ;
- participations ponctuelles de mécènes (particuliers et entreprises privées).

Et les dépenses concernent :

- les dépenses de structure composées
 - des charges générales et diverses permettant le fonctionnement du Parc (charges courantes et exceptionnelles telles que : consommables, électricité, assurances, intérêts...)
 - des dépenses de personnel aussi bien pour les salaires du personnel permanent ainsi que le personnel dédié à des actions spécifiques subventionnées ;
- les dépenses sur actions autres que du personnel, permettant de financer les études, inventaires, animations, prestations...
- les dotations et provisions (liées à des évènements exceptionnels : contentieux)

NB Cette analyse se base sur des moyennes annuelles de 2009 à 2020

2.1.1.1 Recettes de fonctionnement (4,17 M€/an)

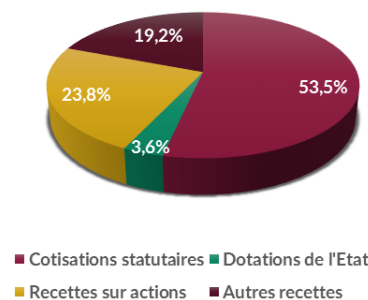
Les recettes de fonctionnement du Parc sont composées en premier lieu des cotisations statutaires, avec une moyenne annuelle de 2 223 522 €. C'est la source financière majeure du Parc puisque ces cotisations représentent plus de 50% des recettes de fonctionnement. Les recettes sur action représentent également une part importante puisqu'elles totalisent une moyenne annuelle depuis 2009 de 993 808 €, participant à hauteur de 23,8% aux recettes de fonctionnement du Parc. Enfin, les autres recettes sont des recettes propres du Parc et des atténuations de charges et représentent un peu plus de 800 000 € en moyenne. Le reste est alimenté par les dotations de l'Etat, à hauteur de 150 000 € par an environ. À titre de comparaison, les recettes de fonctionnement du Parc s'élevaient à environ 3,5 M€ en 2009 et ont atteint un pic de 6,3M€ en 2019 (directement lié à des recettes exceptionnelles cette année-là : CEE, vente immobilière) avant de redescendre à 4M€ en 2020.

Si l'on se concentre sur les cotisations statutaires, on remarque que c'est la Région qui participe le plus, à hauteur de 56,3% sur la période 2009-2020 (1 257 400,17 €/an en moyenne). Viennent ensuite les départements à 21,5%. Le Vaucluse (84) ayant un nombre d'habitants beaucoup plus élevé que les Alpes de Haute-Provence (04), participe à hauteur de 400 000€/an en moyenne contre un peu plus de 81 000€/an pour le 04. Les communes enfin, versent en moyenne 495 570,64 €/an. La cotisation des communes est proportionnelle au nombre d'habitant (il s'agissait de 2,96 € par habitant en 2020) et fait l'objet d'une actualisation à partir de l'évolution de l'indice INSEE des ménages, selon les statuts sur la base de 2.60 € par/hab. en 2007).

On remarque que ces cotisations statutaires sont plutôt stables/en augmentation moyenne depuis 2009.

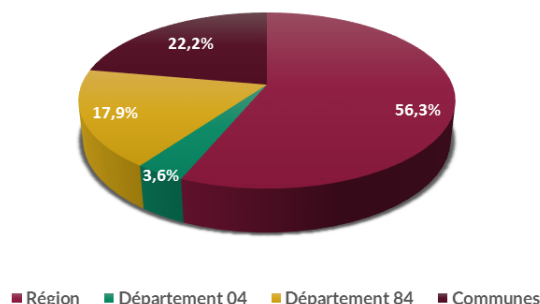
Moyennes 2009 - 2020 recettes de fonctionnement

Figure 14



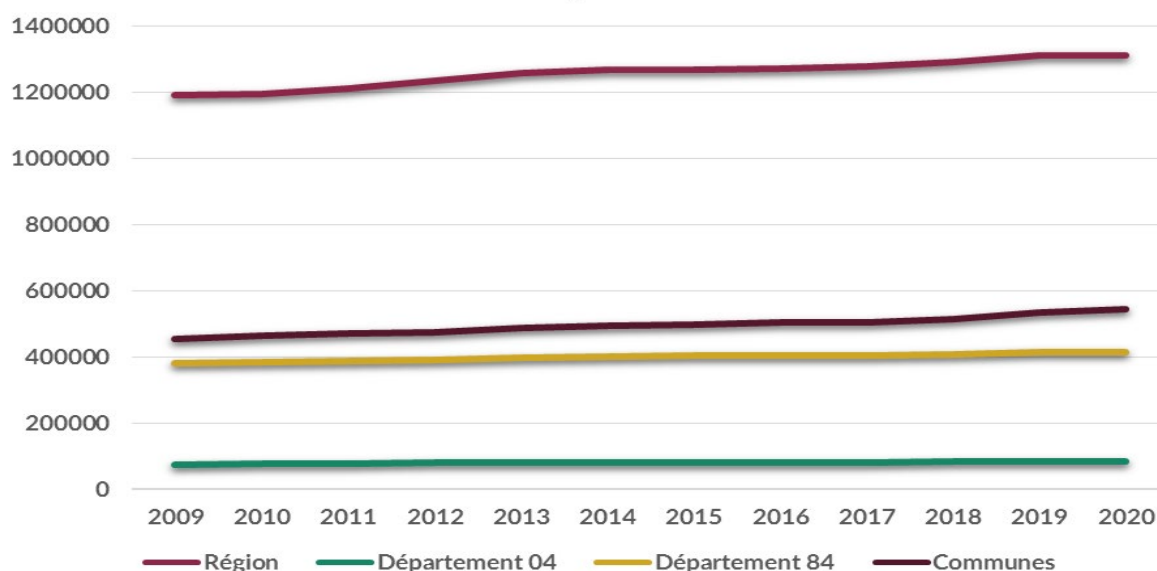
Moyennes 2009 - 2020 Cotisations statutaires

Figure 15



Evolution des cotisations statutaires

Figure 16



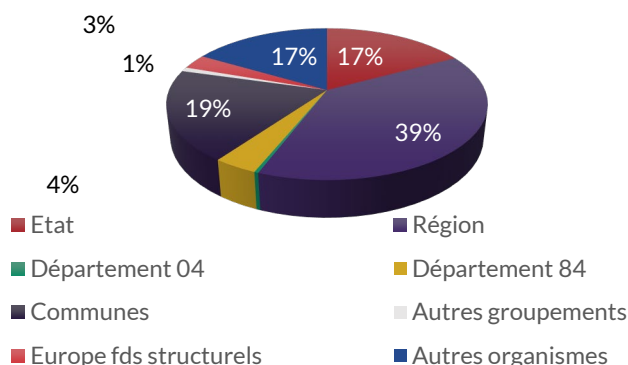
Si l'on regarde maintenant les recettes sur actions/opérations pour le fonctionnement du Parc, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se trouve être le principal financeur, à hauteur de 384 674 €/an en moyenne. On se rend cependant compte que sa participation diminue dans le temps, avec une participation majeure de 536 479,56 € en 2014 contre 157 831,15 € en 2019 (la Région ayant diminué ses dotations auprès de l'ensemble des Parcs). Les communes contribuent ensuite à hauteur de 19,4% à ces financements spécifiques, avec toujours le Vaucluse devant les Alpes de Hautes-Provence (en termes de population, territoire et moyens financiers).

Vient ensuite l'Etat qui en plus de ses contributions au fonctionnement, apporte des subventions sur actions, avec en moyenne 170 444 € par an sur la période de la Charte. Les agences ou offices de l'État tels que l'ADEME, l'Agence de l'eau ou l'Office Français de la Biodiversité mais aussi ponctuellement les intercommunalités et quelques contributeurs privés en mécénat (fondations, dons) ne sont pas à négliger puisqu'ils contribuent à 16,6% à ce financement.

Enfin, l'Europe apporte en moyenne 30 383,07 €/an sur la période, avec de grandes fluctuations selon les années (1 930 € en 2018 contre 97 511 € en 2019). Cet écart correspond à la fluctuation de la gestion des programmes européens tels les dossiers Natura 2000 dont les retards d'encaissement créent des aléas très importants. Ceci pose le problème de la proportion dans tout budget de fonds européens lesquels supposent une capacité d'avances de trésorerie limitées pour un Parc.

Moyennes 2009 - 2020 des recettes sur opérations
- Détails par financeurs -

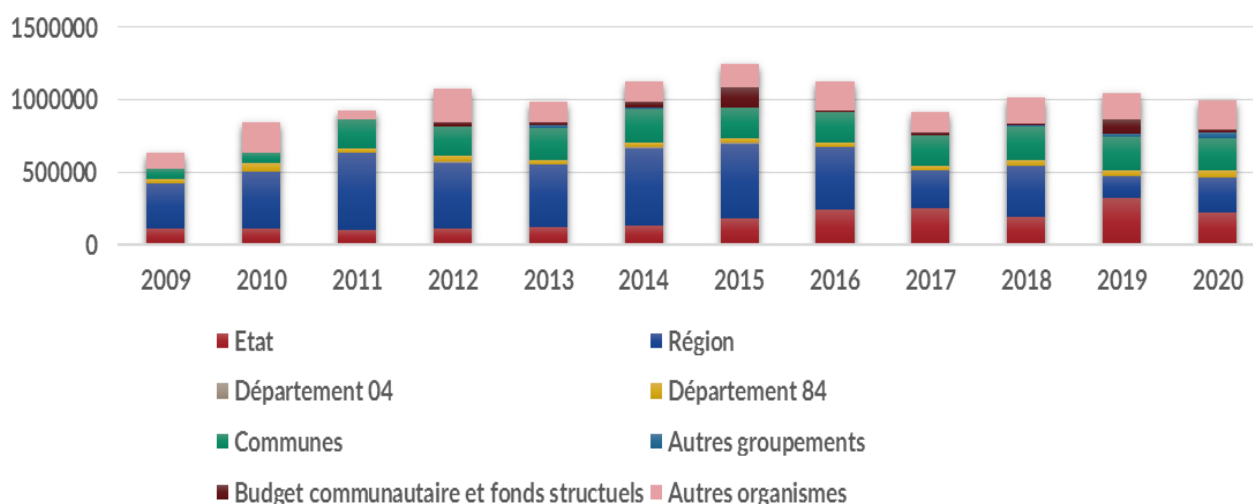
Figure 17



Concernant les recettes propres, il s'agit essentiellement des « produits » propres de l'activité du Parc (locations et revenus, produits de gestion et des services : DSP Buoux, boutique, Thomassine, prestations, maîtrises d'œuvre, assistance, études et conseils techniques...), de remboursements (atténuations de charges) ou de gestions comptables (excédents reportés, reprises). Avec une moyenne de 307.056 €/an, elles constituent un élément important permettant au Parc d'afficher une certaine capacité à générer ses propres recettes (surtout celles relevant d'activités d'ingénierie et de prestations de service rémunérées). C'est la seule partie de budget où le Parc peut avoir une légère marge d'autonomie, puisque l'essentiel dépend des membres sur leurs participations statutaires et surtout des projets déposés et financés.

Evolution des recettes sur opérations détails par financeurs

Figure 18



2.1.1.2 Dépenses de fonctionnement (4,05 M€/an)

La moyenne de l'ensemble des dépenses de fonctionnement sur la période correspond à 4 057 671 €/an. Équivalentes à plus de 3 millions depuis 2019, elles restent relativement stables avec toutefois un pic de 6 063 972,81 € en 2019 (liés à un transfert exceptionnel d'encaissement et de reversement de vente de Certificat d'Economie d'Energie au titre de travaux réalisés sur le territoire par les collectivités avec une mutualisation de la gestion desdits CEE par le Parc qui a ainsi joué un rôle de « boîte aux lettres financière » pour le compte des communes). La première dépense est logiquement celle des charges de personnel, correspondantes à 63,5 % en moyenne (environ 2,5 million €/an). Une partie de l'équipe évolue en fonction des projets à développer : des recrutements de personnels non permanents sont ainsi opérés pour des périodes limitées aux durées de financements.

Le financement de l'équipe du Parc a plusieurs sources, à savoir les cotisations statutaires, le budget sur projets subventionnés et le budget hors projets qui provient de financements extérieurs lorsque les agents interviennent pour des actions spécifiques (ex : SEDEL, voir le bilan évaluatif des objectifs de la Charte).

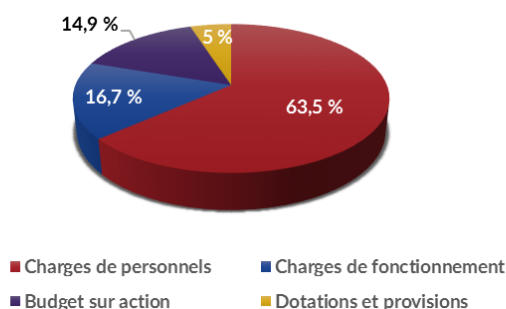
En 2009, les charges de personnel représentaient 2 316 364,31 €, en 2013 2 519 968 € et en 2019 2 628 763,82 €, elles sont donc en légère augmentation.

Les charges de fonctionnement représentent quant à elles un peu plus de 600 000 € par an (une moyenne de 676 600 €) et 16,7% des dépenses. Elles atteignent le million en 2018 et 2019 (comme explicité plus haut sur les mouvements financiers liés aux CEE).

Apparaît en troisième place les charges liées aux actions du Parc (budget sur actions) avec une moyenne de 602 599 €/an. Elles ont tendance à diminuer depuis 2017, passant de 643 703 € en 2009 à 553 404 € en 2020. L'année 2012 représente la plus grande dépense avec 672 838,12 €. Enfin, les dotations et provisions représentent en moyenne 201 933 € par an et ont connu une augmentation en 2019, atteignant les 1,4 M€ (lié exceptionnellement à une dotation aux provisions sur un risque contentieux de chantier de plus de 500.000 €).

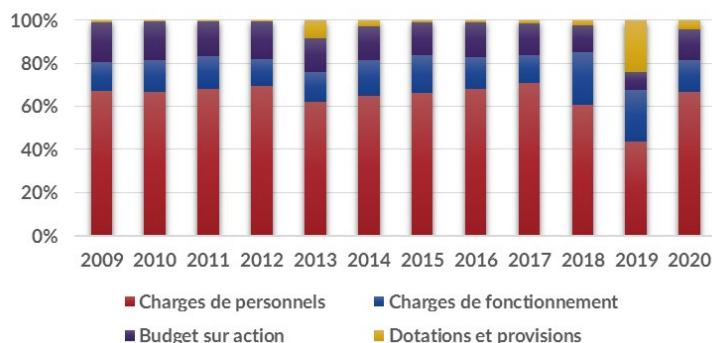
Répartition des dépenses de fonctionnement par type de charges (moyenne 2009-2020)

Figure 19



Evolution des dépenses par type de charges

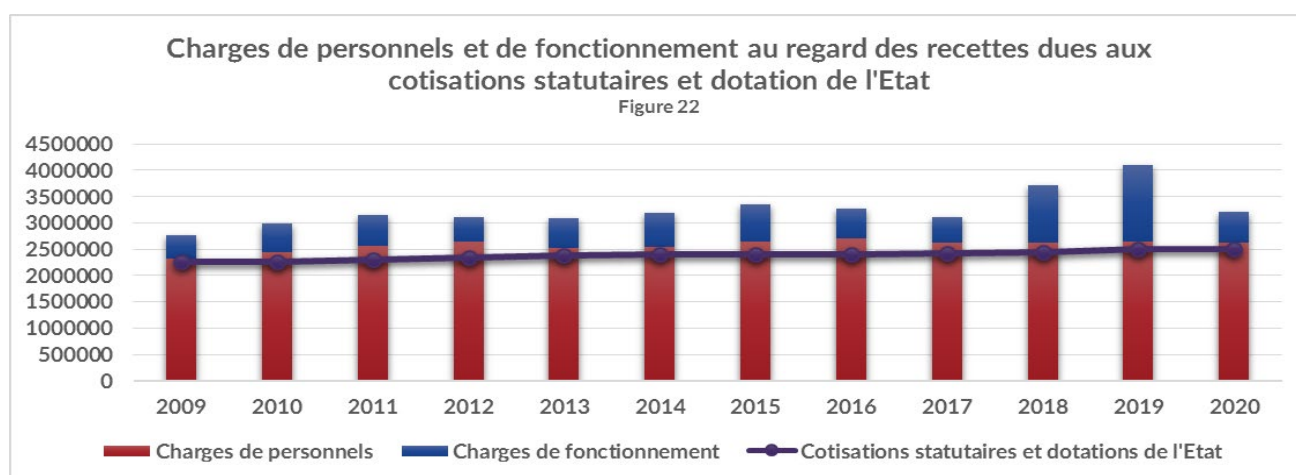
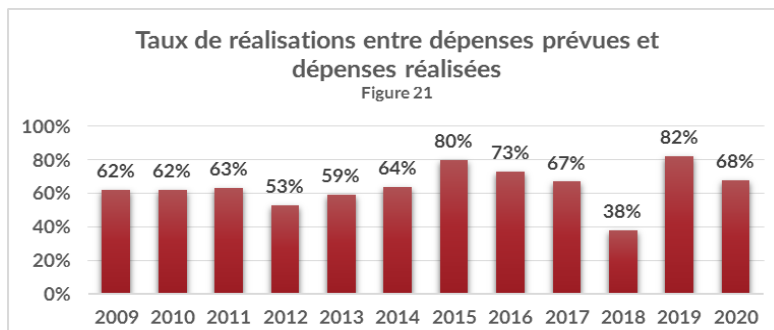
Figure 20



2.1.1.3 Dépenses de fonctionnement au regard des recettes statutaires de fonctionnement

Si les recettes de fonctionnement par an correspondent à 4 178 043 €/an en moyenne et que les dépenses s'élèvent à 4 057 671 €/an en moyenne, il apparaît que le Parc utilise son budget de manière raisonnable. Or, si l'on observe uniquement les charges de personnels et de fonctionnement au regard des recettes dues aux cotisations statutaires et dotations de l'Etat (soit les recettes et les dépenses à caractère « permanent »), il apparaît que les dépenses sont supérieures aux recettes, avec 3 253 137 € de dépenses contre 2 382 855 € de recettes en moyenne/an. Le Parc maintient donc son équilibre financier grâce aux subventions sur actions et recettes propres qu'il développe et perçoit.

Il est également intéressant de regarder le taux de réalisation entre dépenses prévues et dépenses réalisées. En moyenne sur la période, les dépenses prévues correspondent à 8 555 368€/an alors que le Parc dépense au total 5 366 845€/an. Ce taux est donc de 63% en moyenne sur la période, traduisant une bonne capacité à budgéter les actions prévues et à les réaliser.



2.1.2 La section d'investissement

Les recettes proviennent de :

- recettes structurelles (équilibres comptables, ventes, amortissements...);
- de fonds de compensation de la TVA ;
- de subventions d'investissement, provenant de l'Etat, de la Région, des départements, des Communes, d'établissements publics locaux ou encore du budget européen ;
- d'emprunts, de manière exceptionnelle.

Et les dépenses concernent :

- les dépenses de structure (remboursement capital d'emprunt, déficit reporté avant RAR...);
- les dépenses sur action.

2.1.2.1 Recettes d'investissement

Ces recettes d'investissements représentent 1 957 150 €/an en moyenne entre 2009 et 2020.

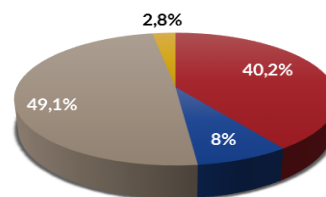
La plus grosse part du budget provient des subventions de l'Etat, de la Région, des communes et de l'Europe avec une moyenne annuelle de 960 577 €/an et un pic en 2015, année où le Parc a reçu 2 283 804 € de subventions (essentiellement lié à des subventions importantes de travaux effectués au château de l'environnement).

Les recettes structurelles représentent 40,2% de ces recettes, avec une moyenne annuelle de 785 934 € sur la période. En 2014, 2015 et 2016, ce montant s'est élevé à plus d'1M€.

Concernant les emprunts, qui restent minimes, deux années sont à relever. En 2012 les travaux sur le Château de Buoux ont conduit le Parc à emprunter 446 300,00€ (à la Caisse d'Epargne) et en 2019 c'est l'achat de la Maison du Parc au département qui explique ce prêt de 200 000 €. Ce qui correspond à un cumul d'emprunt sur la période de 646 3000 € de 2009 à 2020 €. Le FCTVA en contrepartie des dépenses d'investissements « patrimoniaux » du Parc représente une moyenne de recettes de 156.500 €/an

Repartition des recettes en investissement
(moyenne 2009-2020)

Figure 23



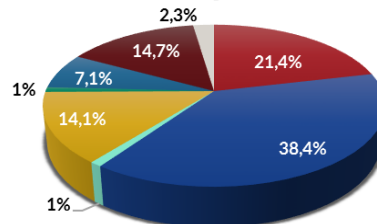
■ Recettes structurelles ■ FCTVA ■ Subventions d'investissement ■ Emprunt

Dans le détail des subventions « sur actions » par financeurs, c'est la Région qui est le plus gros contributeur, à hauteur de 38,4% et avec 402 426 €/an en moyenne d'investissement. On observe cependant une baisse notable dans le temps avec un pic de 1 213 701 € en 2015 (lié à des encaissements d'acomptes pour travaux au Château de Buoux) mais une participation n'atteignant pas les 200 000€ depuis 2016.

C'est l'État, et ses établissements nationaux, qui arrivent en second plan, participant à 21,4% de ces subventions sur action. En moyenne ce dernier a apporté 223 890 €/an au Parc sur la période. 2012 a été l'année où cet apport a été le plus généreux, à hauteur de 494 883 € (Dossier Natura 2000 et travaux au Château de Buoux).

Repartition des subventions sur action en investissement
(moyennes 2009-2024)

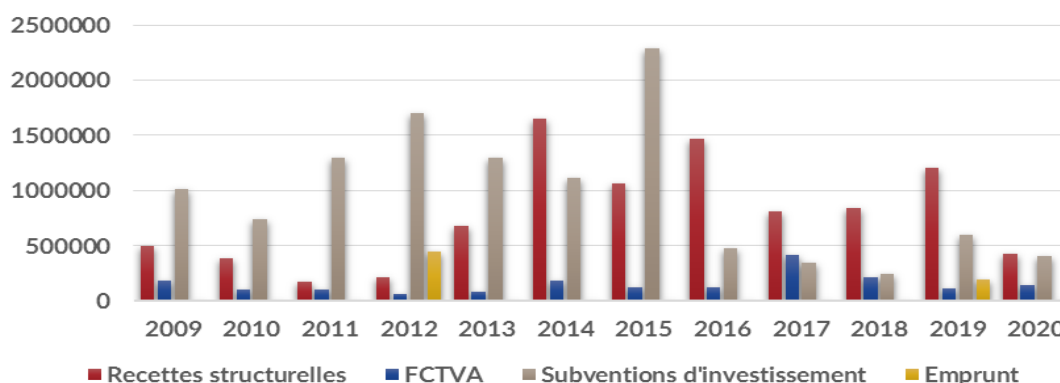
Figure 25



■ Etat et établissements nationaux ■ Région
■ Département 04 ■ Département 84
■ Communes ■ Autres établissements public locaux
■ Budget communautaire et fonds structurels ■ Autres

Evolution de la répartition des recettes en investissement

Figure 24



■ Recettes structurelles ■ FCTVA ■ Subventions d'investissement ■ Emprunt

Concernant les départements, le Vaucluse participe à 14,1% avec une moyenne de 147 665 €/an tandis que les Alpes de Haute-Provence ont investi 10 336 €/an en moyenne (le département 84 étant plus riche, plus peuplé, et représentant la surface du Parc la plus importante il semble logique que sa participation soit plus élevée, mais aussi à ses fonds contractualisés pour les investissements des Syndicats mixtes comme le Parc, ces fonds s'étant arrêtés en 2015).

Le budget communautaire et les fonds structurels représentent 14,7% de ce budget d'investissement avec une moyenne annuelle de 154 550€. Mais cette participation est manquante en 2017, 2018 et 2019 (cela résulte de l'effet combiné du caractère d'opportunité de ces fonds suivant les dossiers et aux retards d'encaissement effectif des subventions obtenues).

Les communes quant à elles ne représentent qu'1%, avec 9 961€ versés en moyenne de 2009 à 2015 seulement (car elles n'ont pas vocation à verser des subventions d'investissement au Parc mais de participer surtout à son fonctionnement statutaire ou pour des services d'ingénierie).

Les autres établissements publics essentiellement des agences dépendant de l'État (ADEME et Agence de l'Eau) sont à mentionner puisqu'ils permettent d'apporter au Parc 74 544 € en moyenne par an, représentant 7,1% des recettes d'investissement.

2.1.2.2 Dépenses d'investissement

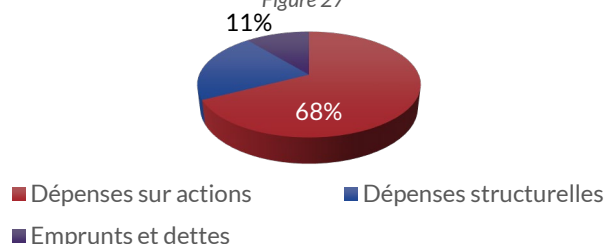
Ces dépenses représentent une moyenne annuelle de 1 717 004 €, ce qui est inférieur aux recettes d'investissements (1 957 150 €/an en moyenne) qui les couvrent.

Les dépenses « sur actions » représentent 68 % avec une moyenne de 1 159 089 €/an. Ces dernières fluctuent cependant grandement, avec un pic de dépenses à 2,4M€ en 2015 (lié aux travaux réalisés au Château de Buoux) et des années plus calmes, comme en 2017 avec 376 608 € dépensés.

Les dépenses structurelles représentent 368 147 €/an en moyenne avec des pics majeurs en 2014 et 2016, autour d'1M€ (correspondant notamment à des opérations comptables de régularisation d'intégration à l'actif – équilibrées en dépenses et recettes). Enfin, les emprunts et dettes ont été remboursés en capital à hauteur de 189 767 € en moyenne/an, ce qui correspond à un total de 2 087 446 € sur la période. Cette dépense est constante mais si on la rapporte à la somme empruntée sur la période, le Parc emprunte « raisonnablement » (environ 650 000€ sur la période soit ramené en moyenne par an = 54 083) par rapport à ses dépenses d'investissement surtout couvertes par subventions.

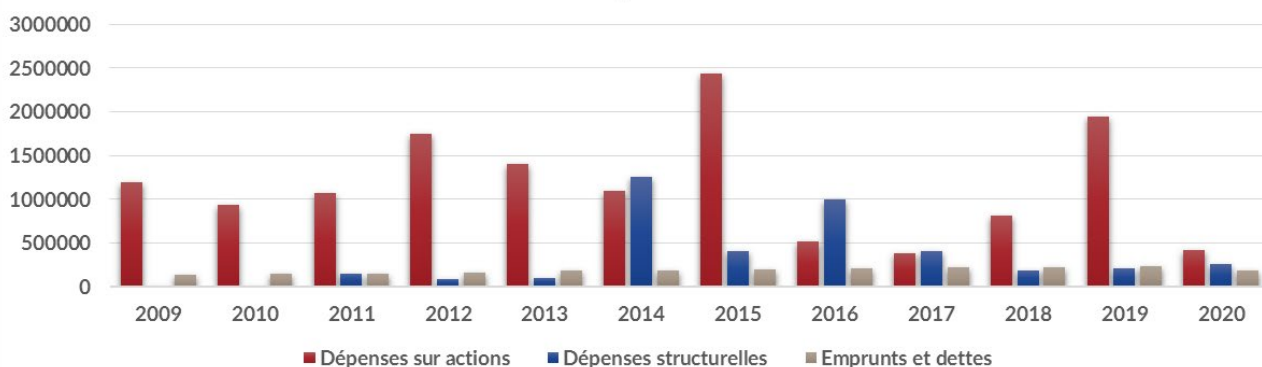
Dépenses d'investissement (moyennes 2009-2020)

Figure 27



Evolution de la répartition des dépenses d'investissement

Figure 28



2.2 Les moyens humains

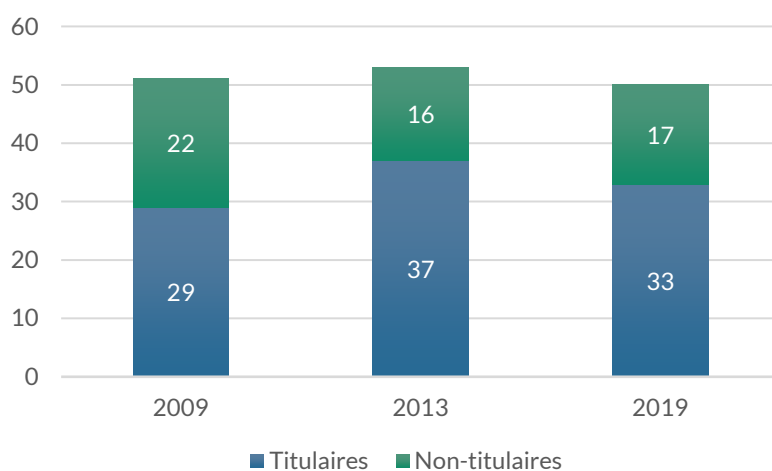
NB : les bilans sociaux étant réalisés tous les deux ans, nous avons décidé d'utiliser les chiffres de 2009, 2013 et 2019 afin de conduire notre étude évaluative.

2.2.1 Effectifs du Parc et temps de travail

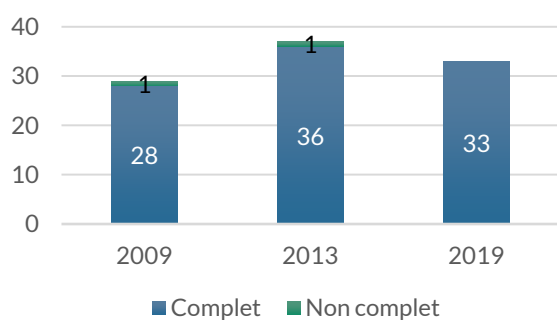
L'effectif du Parc est relativement stable depuis 2009, autour d'une cinquantaine d'agents. On remarque toutefois une augmentation du nombre de fonctionnaires qui représentaient 57% des agents en 2009 contre 66% aujourd'hui.

Parmi eux, la quasi-totalité occupe aujourd'hui un poste à temps complet. Cela s'explique par une modification d'organisation au fil du temps. En effet, la pratique du temps non complet est très instable et lourde à modifier (décision du Comité syndical nécessaire pour que l'emploi devienne un temps complet et que les fonds soient débloqués). Il est plus facile de prévoir un temps complet et de l'utiliser partiellement si un temps plein n'est pas nécessaire. De plus, la majorité travaille à temps plein. Le temps partiel est plus contraignant pour le Parc puisque les fonds doivent rester disponibles au cas où l'agent voudrait revenir à un temps plein.

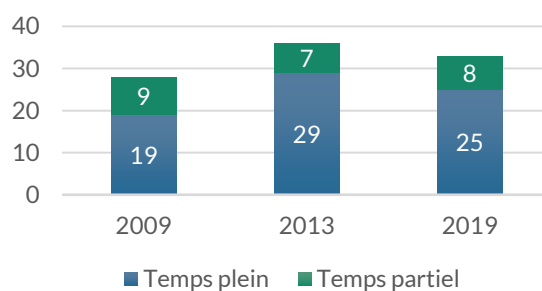
Les agents du Parc sont majoritairement des titulaires
Figure 29



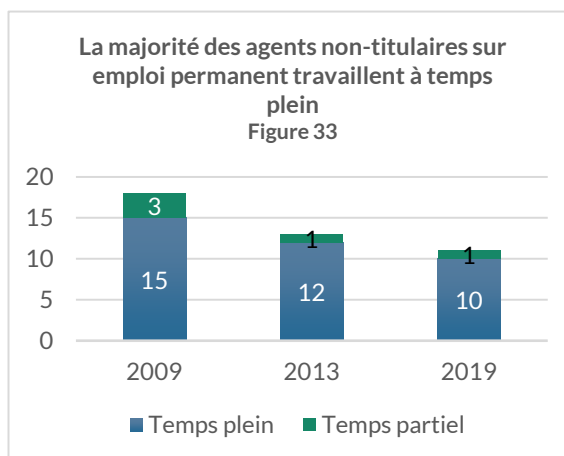
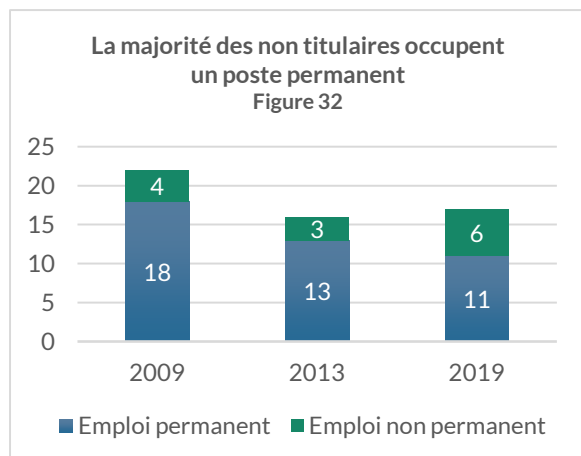
La majorité des titulaires occupent un temps complet
Figure 30



La majorité des fonctionnaires qui occupent un poste permanent travaillent à temps plein
Figure 31



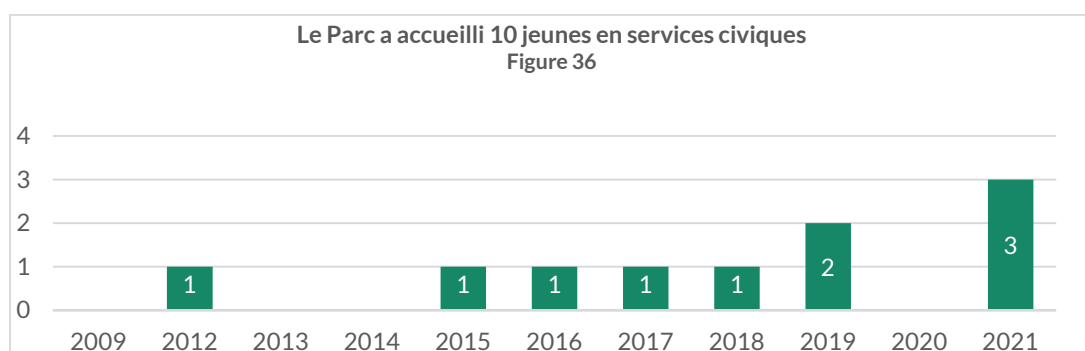
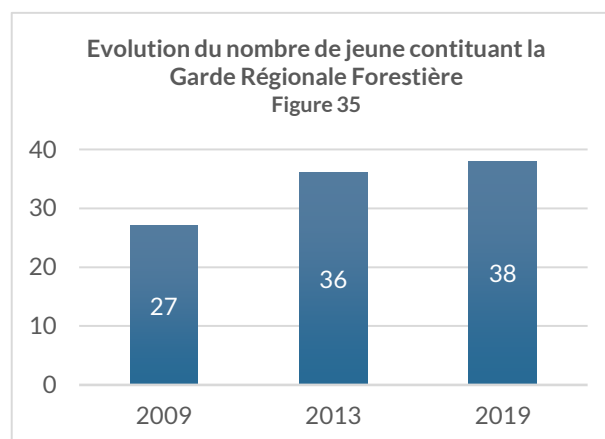
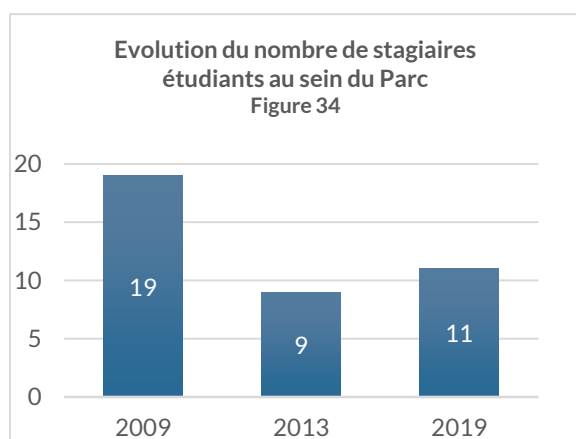
Chez les agents non-titulaires, la plupart occupent des postes permanents et travaillent à temps plein également. En 2009 et 2013, les employés non-titulaires occupant des postes non permanents étaient engagés sur emploi saisonnier ou occasionnel ou dans le cadre de contrat d'emploi d'avenir ou de contrat d'accompagnement dans l'emploi (4 agents en 2009 et 3 en 2013).



Le Parc accueille également des étudiants pour leurs stages d'études dans les différents pôles du Parc (création de Réserves, évaluation de la Charte, recensement des forages, inventaires, diagnostics énergétiques dans les bâtiments tertiaires, etc.).

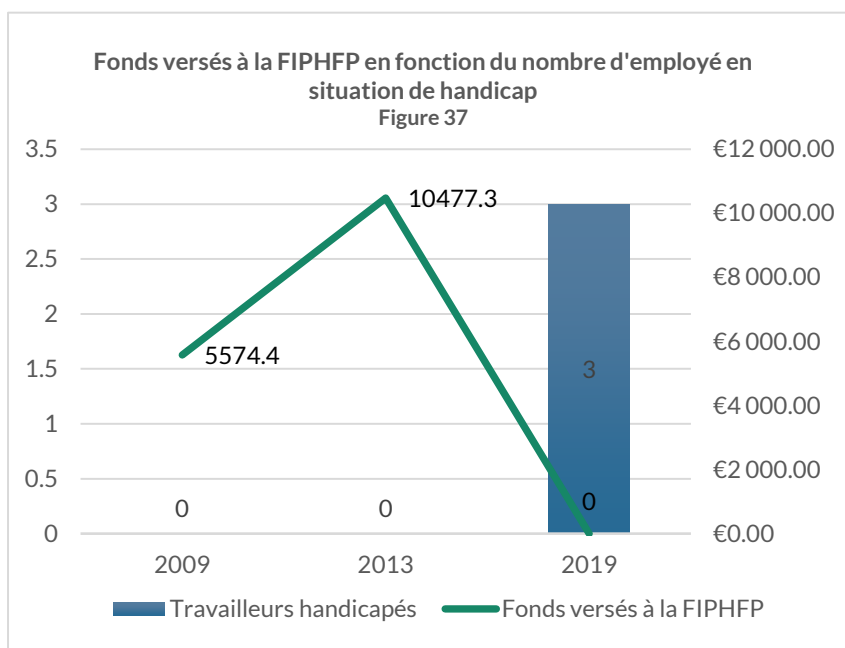
Sur la période estivale (juillet/août), des jeunes assistants de prévention et de surveillance des incendies de forêt (aujourd'hui appelée la Garde Régionale Forestière) sont embauchés. Ils ont comme mission d'aller à la rencontre des touristes sur les sites naturels et de faire de la prévention sur le risque d'incendie.

Enfin depuis 2012, des services civiques intègrent le Parc pour une durée de 6 ou 8 mois. En 2013, aucun service civique n'était présent mais le premier est arrivé en 2012.



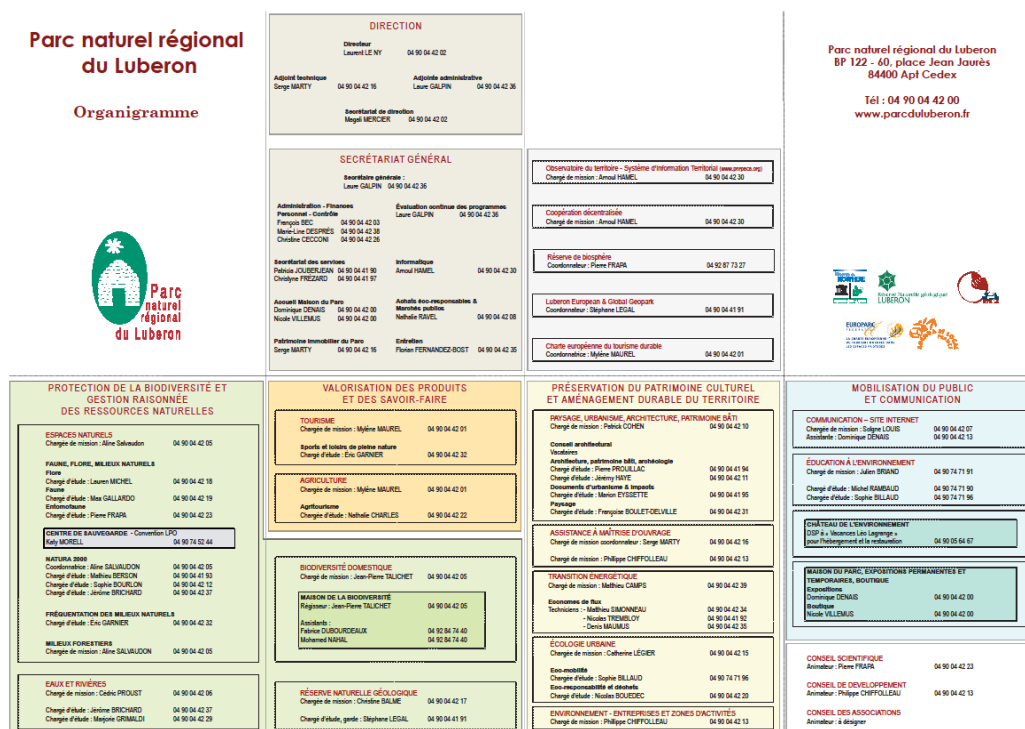
Le Parc doit également embaucher un certain nombre de travailleurs en situation de handicap. Dans le cas contraire, il doit verser une cotisation au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), duquel il peut déduire les montants correspondants à des factures d'entreprises adaptées (permettent à des personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi dans des conditions adaptées à leurs capacités) auxquels le Parc aurait fait appel.

En 2009 et 2013, aucun travailleur en situation de handicap n'était présent au sein du Parc. En 2019 ils étaient au nombre de 3 (1 fonctionnaire et 2 employés en emploi non permanent).

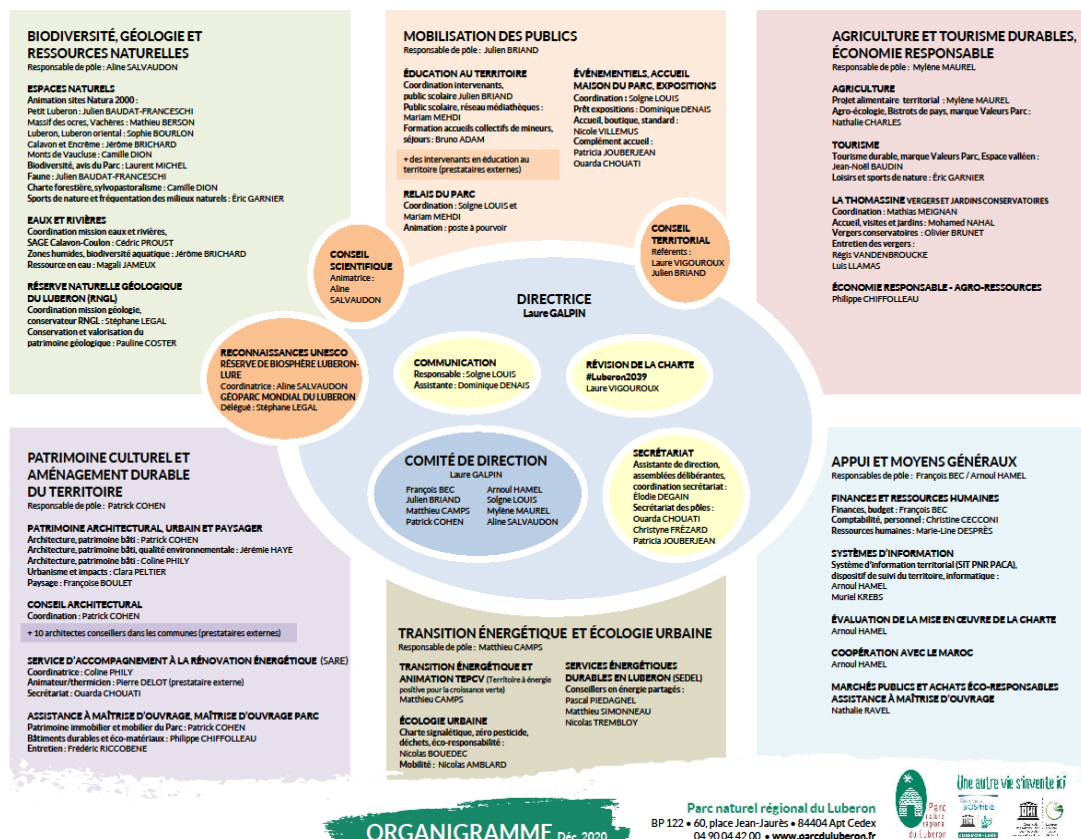


2.2.2 Organigrammes

A l'origine en réseau, l'organigramme a été modifié afin de former des services plus petits. Ceux-ci ont été regroupés en pôles en 2017, sous la direction de Laure Galpin.



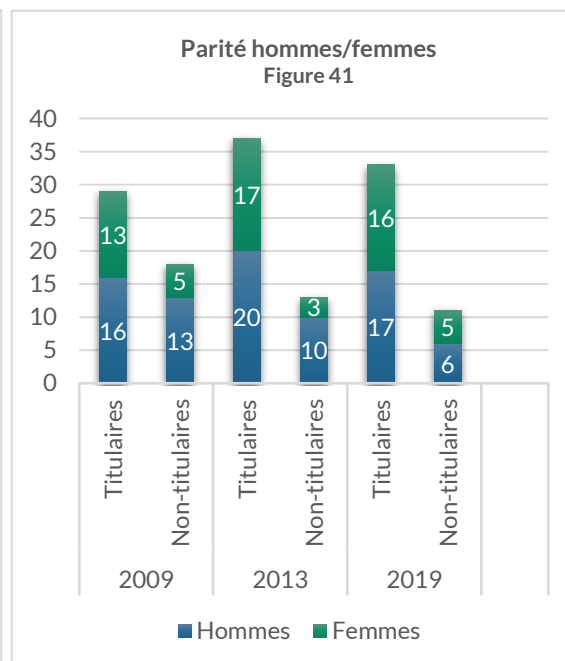
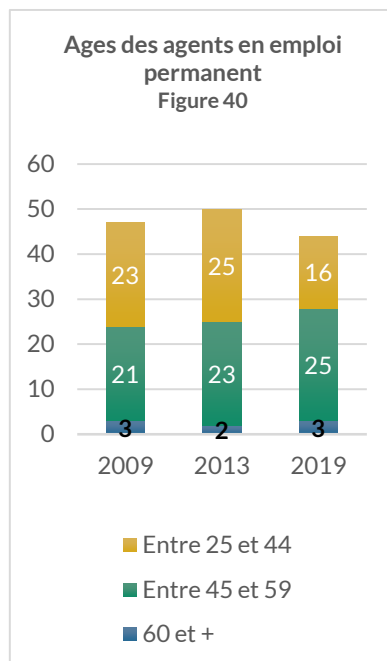
Organigramme 2009



Organigramme 2021

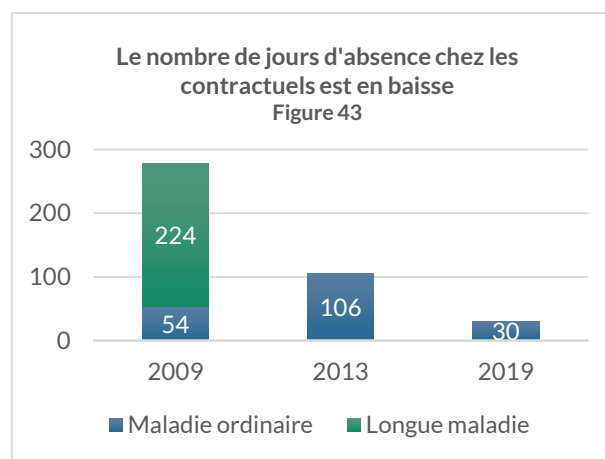
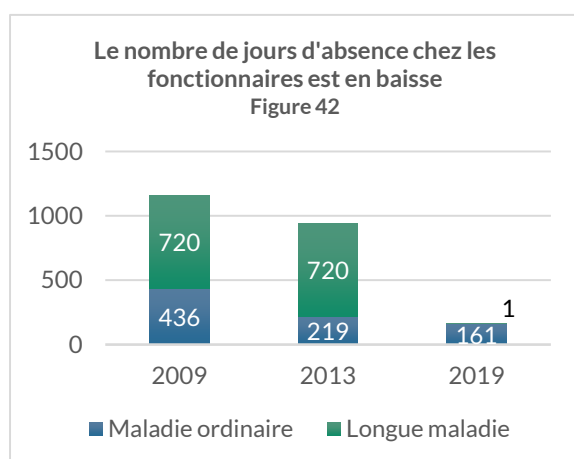
2.2.3 Ages, sexes et répartition des postes des agents

Chez les agents en emploi permanent, la part d'hommes est plus élevée puisque les hommes représentaient 62% des agents en 2009, 60% en 2013 et 52% en 2019. Au début de la Charte, les agents se trouvaient plutôt sur la tranche d'âge des 25-44 ans. Aujourd'hui on remarque que les 45-59 ans sont les plus présents au sein du Parc.



2.2.4 Absences

Les maladies sont les causes d'absences les plus fréquentes chez les agents. S'ajoutent à cela les congés maternité/paternité et d'autres motifs d'ordre personnels, qui représentaient 182 jours en 2009, 129 jours en 2013 et 38 jours en 2019



2.2.5 Mouvements de l'équipe (départs, arrivées, promotions)

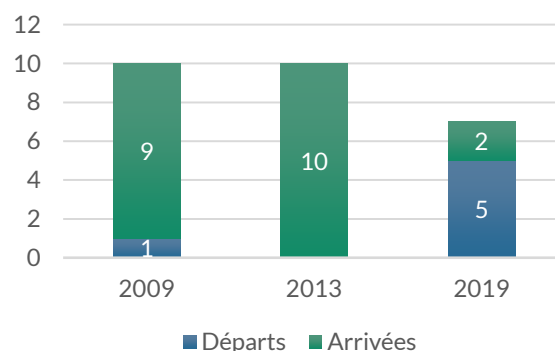
Les arrivées sont toujours plus nombreuses que les départs, mis à part en 2019.

En 2009, le départ était lié à un détachement dans une autre structure. Six arrivées de non-titulaires et trois arrivées de fonctionnaires par voie de concours ou de détachement sont venues agrandir le Parc.

En 2013, deux des nouveaux agents étaient non-titulaires et les huit restants ont intégré le Parc par concours ou sélection professionnelle.

En 2019, il y a eu deux arrivées en intégrations directes d'agents permanents et cinq départs. Concernant les départs, deux étaient liés à des démissions, une à une mutation auprès d'une autre collectivité et deux à des départs à la retraite.

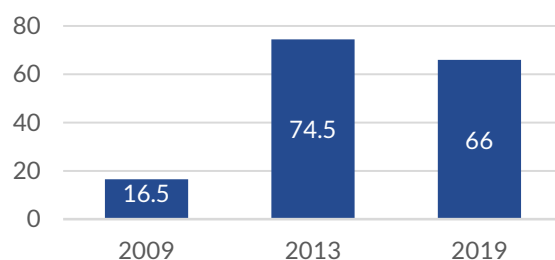
En règle générale, les arrivées d'agents sont supérieures aux départs
Figure 44



2.2.6 Formation des agents

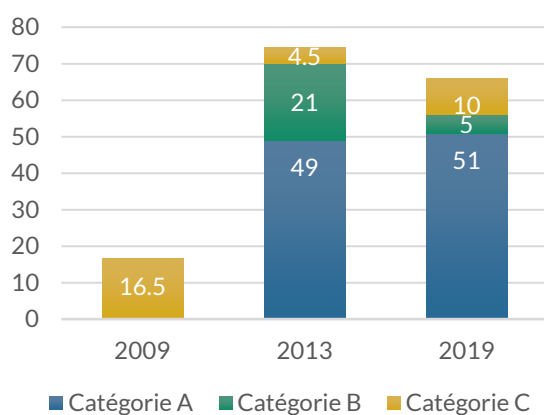
Des jours de formation sont en augmentation par rapport à 2009.

Nombre de jours de formation suivi par les agents
Figure 45

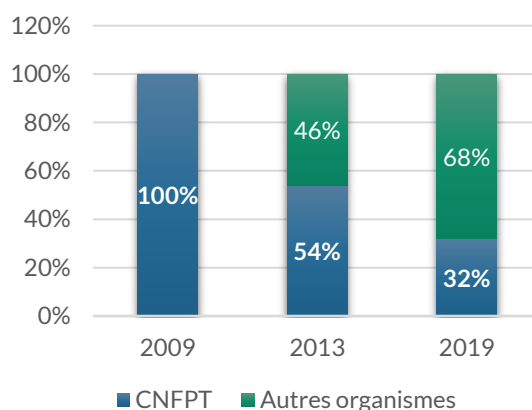


Ce sont les agents de catégorie A qui sont les plus nombreux à se former et le lieu de formation varie entre le CNFPT et d'autres organismes choisis par les agents.

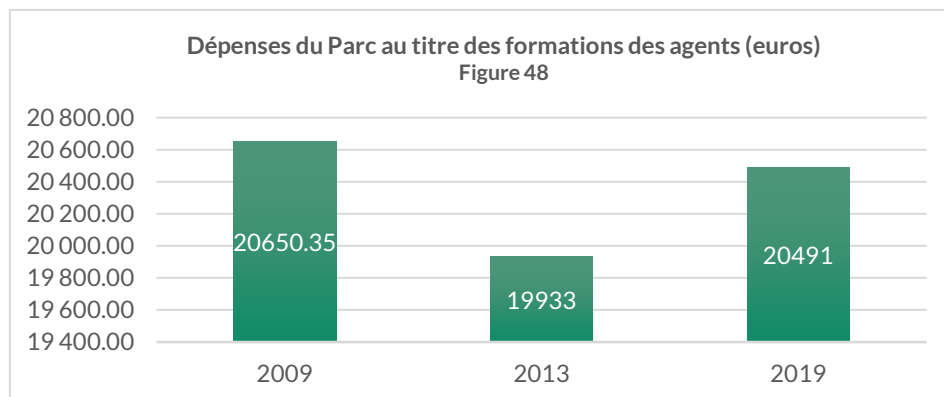
Les agents de catégorie A sont les plus nombreux à se former
Figure 46



En 2019 les agents ont majoritairement suivi des formations hors CNFPT
Figure 47



Le Parc verse une cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et au Centre de gestion. Les agents peuvent ainsi profiter de formations proposées via ces plateformes. D'autres fonds (environ 14 000€) sont ajoutés pour des formations qui ne sont pas proposées par ces deux Centres



2.2.7 Prévention et risques professionnels

En 2009 et en 2013, aucune formation de prévention n'a été faite et aucun document n'avait encore été élaboré dans ce domaine. En 2019, les agents ont suivi 5 jours de formation liée à la prévention.

➔ Un document unique d'évaluation des risques professionnels est disponible au sein de la collectivité depuis 2016 ainsi que le diagnostic des risques psychosociaux, le rapport d'inspection ACFI et le rapport annuel de la médecine préventive. Le registre santé et sécurité au travail pour les observations des agents est en cours d'élaboration.

3. Évaluation des objectifs de la mise en œuvre de la Charte

3.1 Objectif 1 - Protéger, gérer et valoriser la biodiversité, les ressources naturelles, les paysages et le patrimoine géologique

Le Parc diffuse et promeut la connaissance :

- 15 bases de données via un Système d'Information Territorial commun aux Parc de la Région et consultable pour tous ;
- 150 bases de données disponibles pour les professionnels ;
- un Courrier scientifique paru annuellement, disponible en ligne et sur papier ;
- des articles de presse et des événements festifs qui transmettent les savoirs ;
- des partenariats avec des centres de recherche (Institut méditerranéen de biologie et d'écologie, Conservatoire ethnobotanique de Salagon, Observatoire de Haute Provence, Laboratoire souterrain de Rustrel) ;
- 69 vergers paysans ou villageois qui sensibilisent la population dans la préservation de la biodiversité ;
- des activités ludiques et éducatives à la Thomassine en direction des scolaires ;
- des lieux d'éducation au Parc : Maison du Parc, Thomassine, Château de l'environnement de Buoux.

Le Parc prend soin de partager sa connaissance du territoire avec l'ensemble des acteurs qui le compose. Un effort de sensibilisation à l'environnement des plus jeunes est à noter. La demande concernant les vergers est encore forte mais l'engagement des élus est néanmoins fragile, spécialement en période de changement de Conseil municipal. C'est un projet qui doit durer sur le long terme, hors si la gratuité du service enthousiasme au premier abord, on remarque un abandon d'un tiers des vergers actuellement. Le Courrier scientifique doit également être valorisé davantage auprès du public. Il faut donc renforcer les moyens humains et continuer à développer des événements festifs et des activités éducatives et de sensibilisation.

Le Parc mène des actions pour protéger et gérer le patrimoine naturel, culturel et paysager :

- 3 sites géologiques fragiles visés par des mesures de protection physiques : Viens, Saignon, Triclavel ;
- 1 salle des collections permettant la conservation des fossiles ;
- des mesures de surveillances mises en place pour lutter contre les prélèvements illégaux ;
- de la protection et restauration du patrimoine bâti, architectural, paysager et urbain par des professionnels via la commande du Parc en tant que maître d'œuvre ou des communes ;
- 50 édifices restaurés par an ;
- 6 espaces urbains aménagés par an ;
- 400 édifices renseignés dans la base de données ;
- 5 sites visés par des mesures de conservation régulières sur plusieurs années ;
- 20 sites concernés par un secteur de requalification paysagère ;
- 7 unités paysagères concernées par un programme de protection et de mise en valeur ;
- 7 couples de vautours percnoptères installés dans le Luberon grâce à l'action du Parc ;
- 86 443,34 ha de surfaces concernées par des protections réglementaires fortes ou partielles ;
- plus de 5000 hectares de surfaces contractualisées par des mesures agroalimentaires ;
- la création d'Espaces naturels sensibles ou de Réserves naturelles régionales ;
- 7 sites Natura 2000 pour lesquels le Parc est opérateur et a rédigé les documents d'objectifs ;
- 30 recommandations par an concernant la conservation du patrimoine ;
- plus de 100 avis concernant les projets susceptibles d'affecter la biodiversité, l'eau et les rivières.

Tant au niveau du patrimoine naturel que culturel et paysager, le Parc mène de nombreuses actions permettant la conservation ou/et la protection des éléments qui constituent la richesse du territoire (faune, flore, sites géologiques, patrimoine bâti, etc.). Le Parc émet également des avis réguliers, permettant ainsi de veiller au respect des objectifs de la Charte par les porteurs de projet. Les actions du Parc dans ce domaine doivent être

prises en avant et valorisées auprès des communes et de la Région, qui ne perçoivent pas toujours le lien entre protection du patrimoine géologique et ralentissement de l'érosion de la biodiversité par exemple. L'action du Parc doit également être sollicitée en amont des projets pour être réellement efficace. Bien que l'équipe soit extrêmement motivée et compétente, la destruction du patrimoine culturel et naturel et la banalisation du patrimoine paysager s'accélère. Il faut renforcer les moyens humains afin de couvrir les nombreux sites fragilisés et sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux.

Les actions menées prennent en compte les activités humaines respectueuses des ressources naturelles, des écosystèmes, de la biodiversité et du patrimoine culturel et paysager :

- un label Géoparc mondial UNESCO renouvelé depuis 2009 et 23 géopartenaires qui permettent de faire la promotion du géotourisme ;
- l'organisation de géocaching (trouver des objets dissimulés sur le territoire), de visites guidées de lecture du paysage et l'actualisation d'observatoires photographiques du paysage permettent de sensibiliser l'Homme aux évolutions du paysage ;
- une Charte forestière de territoire du Luberon qui sensibilise et forme les acteurs et usagers de la forêt ;
- 6 associations de propriétaires forestiers qui gèrent les forêts de manière groupée et durable ;
- une garde régionale forestière constituée de 20 jeunes saisonniers chaque année ;
- une valorisation de la biodiversité méditerranéenne dans l'industrie pharmaceutique, cosmétique, agroalimentaire, etc. ;
- 5 stations sur 26 en bon état en 2009 contre 11 en 2020, justifiant de la qualité des eaux ;
- plus de 30 collectivités sensibilisées et formées aux économies d'eau via les formations « Economisons l'Eau » ;
- un bassin versant couvert par une démarche de gestion (Calavon-Coulon) ;
- 58 % des 119 actions programmées réalisées sur le bassin versant Lague-Laye, une démarche de gestion ralentie mais en cours ;

Le développement d'activités humaines respectueuses de l'environnement est un travail de longue haleine, qui est recherché au travers de nombreux objectifs de la Charte. Les points soulignés ici ne sont donc pas exhaustifs mais permettent de rendre compte d'une volonté d'intégrer les acteurs du territoire dans une gestion raisonnée des paysages, de l'eau, des forêts, etc. Connaître et observer les évolutions des paysages ont conduit les habitants à se préoccuper de leur environnement et à les sensibiliser à l'aménagement raisonné, ce qui est primordial avec l'urbanisation croissante que nous connaissons aujourd'hui. Le suivi des stations montre une amélioration globale de la qualité des eaux depuis 2009 bien qu'il faille relancer le suivi de la qualité des eaux dans les Alpes de Haute-Provence où l'Agence de l'eau ne finance plus les actions. Le projet autour de la mise en place d'une démarche de gestion sur le bassin Lague-Laye est également à l'arrêt et doit être soutenu par les élus. Les actions de sensibilisation et la vigilance autour des forêts et des risques associés (feux, morcellement foncier, mauvaise gestion de la filière bois, etc.) doivent perdurer.

Les outils de planification et les projets du territoire intègrent les patrimoines à enjeu :

- une prise en compte des Secteurs de Requalification Paysagère ou des points de vue remarquables dans les documents de planification ;
- entre 92 et 100% des avis sollicités au Parc obtiennent une réponse en matière d'urbanisme et d'étude d'impact ;
- presque 100% des avis sollicités au Parc obtiennent une réponse en matière de projets biodiversité, eau, rivière et sport ;
- 1 guide technique « Intégrer les objectifs de la Charte » diffusé auprès des communes, partenaires et bureaux d'études ;
- 2 guides techniques « Le végétal et votre maison » ;
- 1 interface de transposition du SAGE dans les documents d'urbanisme pour aider à leur compatibilité.

Le droit de regard dont dispose le Parc sur les projets et les documents d'urbanisme permet de contrôler le respect des objectifs de la Charte et la préservation des patrimoines locaux, naturels ou culturels. À l'aide des guides

transmis aux collectivités ou grâce aux avis délivrés au cas par cas, le Parc veille à faire perdurer l'équilibre humain, culturel et écologique du Luberon. Il faut renforcer les moyens humains afin d'accompagner efficacement les projets et documents qui sont nombreux et systématiser le relais par les services de l'Etat afin de garantir la comptabilité des projets et documents avec les mesures de la Charte.

Le Parc a développé des partenariats et mobilisé les acteurs locaux pour améliorer la connaissance, la gestion et la protection :

- une sollicitation de l'ensemble des acteurs locaux : communes, communautés de communes, professionnels, particuliers, associations, communauté scientifique, etc.;
- des partenariats avec les PNR de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et avec des organismes externes : Unesco, ONU, etc. ;
- la réalisation d'études, d'inventaires et d'un courrier scientifique en partenariats avec ces acteurs.

Le PNRL s'inscrit dans une démarche de partage, au sein de son territoire avec les acteurs locaux mais également avec l'extérieur, en France comme à l'étranger. Ces échanges de savoirs et actions collectives permettent de faire du projet de territoire un objectif commun qui s'étend au-delà du Parc. La protection du territoire et la sensibilisation du public sont ainsi renforcées.

Des actions concrètes de la part des partenaires (Etat, Région, Départements) :

Etat et services déconcentrés :

- intégration des risques de feux de forêt et des enjeux de santé et de vulnérabilité de la ressource en eau potable dans les documents d'urbanismes (SDIS 85 et DDT 84) ;
- porter à connaissance en cours de finalisation concernant les plans locaux d'urbanisme (DREAL) ;
- appréciation de la bonne identification des enjeux écologiques, de l'eau et des risques naturels et prise en compte dans les « porter à connaissance », Plans Locaux d'Urbanisme, examens et études d'impact (DDT 04) ;
- réalisation d'études et d'avis sur les « porter à connaissance » de l'État (de La Brillanne, Manosque, Montfuron, Montjustin, Pierrevet, Reillanne, St Martin-les-Eaux, St Michel-L'Observatoire) et sur l'économie agricole du schéma de cohérence territoriale de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon (DLVA) ;
- prise en compte par l'Office National des Forêts (ONF) des préconisations du Parc sur la coupe, les aménagements, la création de trames sur les forêts publiques ;
- prise en compte des sites à valeur biologique majeure dans la gestion courante et les aménagements forestiers ;
- extension de la réserve biologique sur la forêt domaniale du Luberon (1788,17 ha), création d'une Réserve Biologique Intégrale sur la forêt communale de Lagarde d'Apt (124,15 ha) et participation de l'ONF aux réflexions concernant le statut de protection de la forêt communale de Vachères ;
- suivis d'espèces sensibles (aigle de Bonelli, circaète, vautour percnoptère, ...), comptage des populations de grand-duc sur la forêt départementale, inventaires sur les Réserves biologiques (saproxylophage, orthoptères, papillons, reptiles, avifaune), déséquipement de voies d'escalades sur un site de nidification du vautour percnoptère, restauration d'habitats de pelouses sèches par arrachage expérimental de buis sur les crêtes du Petit Luberon (ONF) ;
- réflexion de l'ONF pour la création de trame de vieux bois et forêts matures ;
- signature de 6 contrats Natura 2000 sur la forêt domaniale du Luberon : création mare écologique (2009), réouverture de milieux (2011,2013, 2017, 2018), et entretien de 3 placettes de nourrissage (2013) par l'ONF ;
- participation de l'ONF aux Copils Natura 2000 ;
- instructions des plans simples de gestion par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), avec un diagnostic écologique fourni par le Parc ;
- réalisation d'études sur les trames de vieux bois à la Montagne de Lure et au Massif du Luberon (CNPF) ;
- mission de police / arrêtés de protection de biotope Grands-rapaces et surveillances de sites d'escalade, survol, destructions ou dérangements ;

- recensement des nids de vautours percnoptères et suivi du loup (Office Français de la Biodiversité OFB) ;
- mission de police sur la circulation des véhicules à moteur sur pistes et en espaces naturels, vis-à-vis du ramassage de la flore protégée, de la défense des forêts, de la régulation de la chasse, des « raves-party », etc. ;
- prise en compte des enjeux écologiques dans les plans, programmes et projets et animation du réseau Natura 2000 (DDT 04) ;
- instruction des conventions d'animation et des contrats Natura 2000 pour la préservation et la gestion des sites, participation aux comités Natura 2000, rédaction d'avis sur la prise en compte de la biodiversité remarquable au sein des dossiers d'aménagement et des dossiers d'urbanisme (DDT 84) ;
- participation aux Copils de la Charte forestière de territoire Luberon-Lure, opérations de massification de la ressource, projets de restructuration foncière de la forêt communale de Cucuron (ONF) ;
- création d'associations syndicales libres de propriétaires forestiers (objectif de gestion multifonctionnelle de massifs) (CNPF) ;
- création d'une structure de gestion d'un territoire majoritairement privé de 800 ha pour intégrer les enjeux du site classé existant (massif des Ocres), les enjeux de biodiversité lié à un patrimoine naturel remarquable (Natura 2000) et économiques par la valorisation des bois (CNPF) ;
- organisation de réunions d'information pour les propriétaires forestiers privés ;
- financements privés pour 5 propriétaires forestiers avec comme but la réalisation d'opérations de dépressage dans 20 ha de jeunes peuplements de pin d'Alep issus d'un incendie de 30 ans ;
- reconnaissance du pastoralisme comme moyen de prévention des risques incendies et de conservation de la biodiversité par la DDT 04 ;
- participation de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), à la Commission Locale de l'Eau (CLE) et au contrat de rivière du Calavon ;
- financement de missions de concertation, d'animation, de mise en œuvre des SAGE et du contrat de rivière (AERMC) ;
- financement de l'étude « protection de la ressource stratégique » de la Communauté de communes du Pays d'Apt-Luberon, du programme « économie d'eau et travaux de substitution », de travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement et participation à la politique de gestion stratégique de zones humides et de l'acquisition foncière (AERMC) ;
- contribution aux travaux de protection de ressources destinées à l'alimentation en eau potable et contrôle de la bonne application des prescriptions fixées dans les arrêtés de déclaration d'utilité publique des captages destinés à la consommation humaine (Agence Régionale de Santé) ;
- suivi des réductions de prélèvements sur le bassin amont du Calavon en période d'étiage (juillet-septembre) traduit dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et le règlement du SAGE du Calavon (DDT 84) ;
- transferts des prélèvements superficiels vers les forages profonds des Fandas et travaux de sécurisation via l'apport d'eau par la Durance par le syndicat Durance-Ventoux ou la Société de Canal de Provence pour des usages en eau potable ;
- irrigation plus efficiente, en goutte à goutte dans le milieu agricole et retenues collinaires sur les Alpes de Haute-Provence (objectif de réduction de 20 % pour 2022) ;
- partage de la qualité paysagère via l'Atlas départemental des paysages sur les Alpes de Haute-Provence ;
- accompagnement technique et financier de la DREAL sur le projet national « Plan de paysage » en 2017, en lien avec le Parc lauréat de l'appel à projet (retour très positif de la DREAL et collaboration avec les intercommunalités appréciées) ;
- participation à la réflexion sur les points noirs paysagers, avec le PNR du Luberon chef de file d'un projet interparcs PACA sur la requalification des points noirs paysagers (diagnostic et méthode reproductible) ;
- soutien et financement de la DIRECCTE au chantier d'insertion de la maison des Métiers et du Patrimoine de Pertuis et Gargas concernant la restauration, la réhabilitation et la valorisation du

patrimoine vernaculaire, l'aménagement et la réhabilitation d'espaces bâtis et urbains, l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels et ruraux et la prévention des risques inondations et incendies ;

- accompagnement de la Direction régionale des affaires culturelles sur les travaux de restauration du patrimoine bâti. Diagnostic archéologique à Céreste (maison médiévale) et sur les projets de valorisation et conservation à Ongles ;
- participation de l'ONF aux comités de pilotage et missions de surveillances de l'OFB sur la réserve géologique (aucune infraction constatée).

Région :

- participation à la réflexion et accompagnement financier sur les points noirs paysagers jusqu'au plan de paysage.

Départements :

- concernant la biodiversité, le Conseil Départemental du Vaucluse donne son avis sur les projets et participe aux réunions. Il intègre les enjeux liés aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans le porter à connaissance à destination des Plans Locaux d'Urbanisme ;
- un Schéma départemental des ENS 2019-2025 du Vaucluse rédigé en lien avec le PNR, intégrant les secteurs à Valeur Biologique Majeur (VBM) et les milieux exceptionnels ;
- subvention attribuée chaque année par le Vaucluse au PNR pour la gestion des ENS ;
- rédaction d'un Atlas des ENS en 2008, avec identification de 34 sites prioritaires et 84 sites potentiels (Alpes de Haute-Provence - 04) ;
- élaboration d'un schéma directeur avec l'aménagement de 20 sites, dont 10 en maîtrise d'ouvrage départementale, dans le 04 ;
- pour ce qui est de la gestion des forêts, le Vaucluse participe à l'entretien via son intervention en termes de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et subventionne des travaux de RTI et de gestion sylvicole (entretien et préservation des forêts) ;
- participation du Conseil Départemental (CD) 04 à l'entretien des forêts dans le cadre du plan de développement rural régional ;
- appui du CD 04 à l'élaboration de plans simples de gestion en forêt privée ;
- en matière d'eau, le Vaucluse soutien les syndicats de rivières (gestion des cours d'eau de manière intégrée et prévention des inondations) et développe des actions avec le Syndicat Intercommunal de Rivière Calavon-Coulon (SIRCC) et le Parc sur le Calavon ;
- transmission des relevés annuels des eaux superficielles du Vaucluse au Parc afin de contribuer à la bonne atteinte de l'état des masses d'eau ;
- participation du CD 84 aux projets collectifs d'aménagement hydraulique et à l'organisation des Associations Syndicales Autorisées (ASA) du territoire en articulation avec le réseau géré par la Société du Canal de Provence ;
- mise en place d'un dispositif pour les aménagements liés au réseau du pluvial pour les communes rurales ayant gardé la compétence (84) ;
- concernant les paysages et le patrimoine culturel, un suivi de la démarche du massif des Ogres est réalisé par le Vaucluse avec une contribution prochaine pour sa mise en œuvre ;
- réalisation des atlas paysagers départementaux (réactualisation des atlas des CD 04 et CD 84 avec harmonisation des unités et ensembles paysagers) ;
- participation à l'étude, la conservation et la restauration du Château de l'environnement (via le dispositif départemental en faveur du patrimoine et des ENS) ;
- sollicitation de l'avis du Parc sur des demandes d'avis techniques concernant des dossiers portés par des propriétaires publics et privés inscrits dans son périmètre préalablement à leur présentation en commission Patrimoine en Vaucluse (aussi expertise de prescriptions et de cahier des charges) ;
- financement par le Vaucluse de projets de restauration de patrimoine bâti architectural et urbain ;
- une mise en lumière des facteurs naturels ou humains qui modèlent le paysage à travers l'Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence (permettant de les intégrer dans les projets et les politiques de planification et de développement) ;
- enfin, s'agissant de la géologie, le Vaucluse a aidé à l'acquisition, la gestion et la mise en valeur du site des marnes aptiennes de la Tuilière ;

- le département des Alpes de Haute-Provence participe au financement du fonctionnement et de l'investissement du Géoparc via sa politique de contractualisation avec les territoires ;
- gestionnaire de la Réserve naturelle géologique de Haute-Provence, le département échange régulièrement avec celle du Luberon.

Bilan évaluatif Objectif 1 : Le Parc a développé ces dernières années de nombreux programmes afin de maîtriser le territoire, de le transmettre et de protéger ses richesses. Même si certains projets semblent s'essouffler avec le temps et au fil des politiques présentes au sein du Parc, toutes ces actions conduisent à une meilleure connaissance des patrimoines et à leur préservation consciente et collective.

Les services déconcentrés de l'État, de la Région et des départements développent des actions de mises en œuvre de cet objectif et financent divers programmes, comme détaillés ci-dessus. Tant au niveau de la protection des paysages, de l'eau, de la forêt ou des richesses géologiques, ce sont des partenaires précieux et disponibles pour des échanges de savoirs et de techniques. Les retours sont plutôt positifs, malgré quelques difficultés en gestion forestière (voir recommandations, ci-dessous). La gestion des ENS par l'ensemble du Syndicat Mixte participe à l'amélioration des connaissances naturalistes, à la protection et la gestion des espèces remarquables et des espèces associées.

Indicateurs :

Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Dép art	Cible	Résultat	%	
1	Nombre de bases de données de référence à l'échelle du territoire	La constitution de bases de données de référence est une action de connaissance fondamentale pour compiler la connaissance du territoire. Il s'agit de bases de données administrées ou renseignées principalement par le Parc, qui peuvent être enrichies en continu, permettant le géo-référencement des informations, leur validation, leur hiérarchisation et leur mise à disposition du public (via le SIT).	5	11	14		
2	Nombre de publications du Courrier scientifique	Le Courrier scientifique est édité par le Parc naturel régional du Luberon depuis 1997, avec un objectif de parution annuelle. L'ensemble des articles est disponible sur internet. En ce sens, il s'agit d'une véritable publication de référence pour valoriser les résultats des travaux scientifiques réalisés sur le territoire.	1	14	9		
3	Nombre de programmes menés par le Parc à l'échelle du territoire du Luberon Lure	Depuis 2010, de nombreux programmes sont conduits à l'échelle du territoire Luberon-Lure, dans tous les champs du développement durable : environnement, économie et social. L'indicateur concerne les <u>programmes majoritairement initiés et portés par le Parc naturel régional du Luberon</u> . Il peut s'agir d'actions mises en œuvre à cette échelle dès leur conception, ou de projets initialement réalisés à l'échelle du territoire du Parc, avant d'être déployés sur toute la Réserve de Biosphère. Dans toutes ces actions, la concertation avec les partenaires est très poussée.	0	20	26		

Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Départ	Cible	Résultat		
4	Taux de réponses aux avis sollicités (urbanisme)	L'indicateur permet de mesurer la capacité d'accompagnement et de conseil du Parc en amont des projets. Le chiffre annuel donné correspond aux nombres d'avis rendus et est mis en relation avec le nombre de sollicitations.	100	100	100	%	
5	Nombre de vergers villageois mis en place	Il indique le nombre d'arbres porteurs des variétés et ainsi le potentiel de conservation de celles-ci.	14	30	29		
6	Nombre de vergers paysans mis en place	Il indique le nombre de vergers paysans mis en œuvre sur le territoire.	0	30	40		
7	Nombre d'arbres	Il indique le nombre d'arbres porteurs des variétés et ainsi le potentiel de conservation de celles-ci.	500	6000	5327		
8	Nombre de plantes indigènes étudiées	Cet indicateur permet de comptabiliser le nombre de plantes étudiées.	0	5	9		
9	Nombre de vautours percnoptères	Depuis sa création en 1977, le Parc naturel régional du Luberon œuvre à la protection du massif du Petit Luberon et de ses grands rapaces, l'espèce emblématique étant le Vautour percnoptère Neophron percnopterus. Si l'espèce a toujours été fragile et rare en France, elle était non menacée à échelle mondiale jusqu'aux années 2000, avant d'être classée « en danger d'extinction » en 2007. Il y a une centaine de couples de Vautours percnoptères en France, majoritairement dans les Pyrénées (environ 80 couples). Avec entre 4 et 7 couples, le massif du Luberon est l'unique petit noyau hors Pyrénées. Le Luberon représente ainsi une source d'individus participant au renouvellement global de la population. Les actions récurrentes du Parc pour assurer la conservation de cette espèce sont le suivi et la protection contre le dérangement des couples sur leurs sites de nidification, mais aussi le soutien alimentaire par l'apport hebdomadaire de déchets de boucherie sur 8 à 9 placettes de nourrissage. Ces actions mobilisent des moyens humains et financiers importants.	7	7	6		
Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Départ	Cible	Résultat		
10	Evolution des surfaces protégées	Cet indicateur permet de rendre compte du nombre de surfaces protégées en deux temps, via une protection réglementaire forte ou une protection réglementaire	51366	86597	86443	ha	

		partielle, ce qui permet la protection des espèces et des habitats les plus remarquables et les plus particulièrement menacées. Sont ainsi comptabilisées les surfaces en hectares des arrêtés de protection de biotope, des espaces naturels sensibles, des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC), des Réserves biologiques dirigées et intégrales et de la Réserve naturelle géologique.					
11	Surfaces contractualisées par des mesures agri-environnementales	Les mesures agri-environnementales représentent un outil majeur depuis les années 1990 pour soutenir un élevage pastoral qui adapte ses pratiques afin de préserver la riche biodiversité des parcours méditerranéens qu'il exploite. Le Parc joue un rôle majeur dans leur mise en œuvre sur son territoire. Les financements européens liés à la Politique Agricole Commune sont versés directement aux agriculteurs par les services de l'Etat et plus récemment de la Région. D'abord réservés aux pâturages des sites Natura 2000, puis intégrant le maintien des prairies fleuries, ces financements ont été élargis lors du dernier Programme agro-environnemental et climatique porté par le Parc à l'ensemble des éleveurs du territoire Luberon-Lure, et aux agriculteurs (céréales, arboriculture).	757	1000	5740	ha	
12	Surfaces et nombre de propriétaires forestiers qui sont regroupés en associations actives	Le morcellement foncier est important sur le territoire et il constitue un des principaux freins à la mobilisation des ressources financières. La majorité des propriétés privées est donc de faible surface et n'est pas soumise à plan de gestion au titre du Code forestier. Les associations syndicales (libres ou autorisées) fédèrent l'ensemble des propriétaires et assurent la gestion durable du massif. La création de ces regroupements de propriétaires est une action forte et continue du Parc au travers de la charte forestière. Pour assurer la mise en œuvre d'une gestion durable et concertée sur l'ensemble du massif, un plan de gestion est réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs (propriétaires, élus, forestiers, filière...) et croise les attentes des propriétaires et les objectifs du territoire inscrits. À la fois plan gestion forestier, plan territorial de mobilisation de la ressource bois-énergie et plan de gestion multifonctionnel, il sécurise la mobilisation de la ressource en la massifiant et en la programmant sur 10	4	12	15	%	

		ans tout en certifiant la durabilité et la multifonctionnalité de la gestion forestière. L'association de propriétaires met en œuvre ce plan de gestion de massif et pourra contractualiser avec un opérateur de la filière bois-énergie qui s'insérera dans les objectifs de « circuits courts » et de développement territorial mis en œuvre par le Parc du Luberon.					
Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Départ	Cible	Résultat		
13	Nombre de bassins versant couverts par une démarche de gestion	Un bassin couvert par un contrat de gestion traduit le travail complet d'animation et de fédération des différents acteurs d'un territoire de bassin versant pour arriver à un diagnostic partagé, à la planification et à la mise en œuvre d'un programme d'actions cohérents.	1	4	1		
14	Evolution de la qualité des eaux superficielles	Le bon état des eaux est caractérisé par plusieurs critères dont celui de la qualité (physico-chimique et biologique). Les suivis de qualité des eaux permettent de qualifier son état, d'analyser ces évolutions, comprendre et cibler les points noirs à traiter et d'adapter nos programmes d'actions en fonction.	5	4	11		
15	Nombre de collectivités sensibilisées et formées aux économies d'eau	Le bon état des eaux est caractérisé par plusieurs critères dont celui de la quantité. Mettre en place une série d'actions visant à préserver les ressources et à réduire leur prélèvement permet d'assurer collectivement et durablement l'avenir des besoins en eaux et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.	0	40	30		
Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Départ	Cible	Résultat		

16	Nombre de sites touchés/concernés par un secteur de requalification paysagère	Cet indicateur permet de mesurer précisément le nombre de sites directement concernés par la mesure. Cela ne concerne que les sites qui ont fait l'objet d'un diagnostic paysager. Cet indicateur ne permet pas de mesurer directement l'effet sur le paysage car cette évolution est bien plus lente, elle dépend des acteurs privés et des collectivités qui lancent les études, mettent en œuvre les programmes d'actions élaborés et aménagent les infrastructures.	15	15	20	
17	Nombre d'actions menées sur les secteurs de requalification paysagère, mobilisation des partenaires, mobilisation du public, mobilisation des riverains	Il permet d'identifier le nombre de sites qui ont fait l'objet d'une phase projet, de mise en œuvre des actions dans certains cas (travaux) et de rendre compte de la mobilisation des partenaires, du public et des riverains.	0	15	6	
18	Tenue de l'observatoire des paysages, nombre de points de vue	L'observatoire photographique du territoire permet de tenir quatre objectifs importants : ⇒ celui de constater l'évolution dans le temps des paysages et des divers enjeux des territoires ; ⇒ celui de constater l'action menée par le Parc et les partenaires ; ⇒ celui d'engager la transversalité des questions de paysage dans l'ensemble des services du Parc ; ⇒ celui de la sensibilisation et mobilisation des acteurs autour du paysage (géocaching, exposition...).	100	100	60	
19	Tenue de l'observatoire des paysages, récurrence des prises de vues et mise à jour (nb de reconduction)	L'indicateur représente le nombre de reconductions réalisées.	0	3	3	
20	Paysage emblématique, nombre d'unités paysagères concernées par un programme de protection et de mise en valeur	Les indicateurs identifiés permettent de mesurer précisément le nombre d'unités paysagères concernées par la mesure. Cela concerne différentes typologies d'actions : du diagnostic et étude et pour certains cas jusqu'au programme d'actions et mesures de protection, projets de requalification... Cet indicateur permet d'illustrer la répartition des actions du Parc, répondant à des enjeux paysagers, sur l'ensemble de son territoire. Cet indicateur ne permet pas de mesurer directement l'effet sur le paysage car cette	0	7	7	

		évolution est bien plus lente, quelques fois très localisée et elle dépend des privés et collectivités qui peuvent lancer, voir mettre en œuvre les programmes d'actions.					
21	Nombre d'opérations de conservation du patrimoine par année	Est comptabilisé le nombre d'opérations de restauration d'éléments du patrimoine conduites sur le territoire dans la période. Cet indicateur peut aussi montrer l'impact économique des activités générées par les opérations de restauration et de mise en valeur du patrimoine conduites sur le territoire et dont le secteur du bâtiment bénéficie.	5	5	5		
22	Nombre de sites en moyenne bénéficiant d'une surveillance annuelle sur le périmètre Luberon Lure	Cet indicateur permet d'évaluer les actions menées pour protéger et conserver le patrimoine géologique à travers la surveillance de sa vulnérabilité, des menaces et des mesures à prendre pour sa conservation in situ (protection physique des affleurements, en particulier des dalles à empreintes de pas fossiles).	32	40	37		
23	Nombre de mesures de protection physique	Certains sites géologiques, d'intérêt scientifique ou pédagogique, peuvent être menacés par une érosion ou une altération intense. D'autres sont localisés sur des zones de travaux, élargissements de routes, carrières... Le service géologie du Parc intervient alors pour prendre des mesures adaptées en concertation avec les parties prenantes, propriétaires, exploitants, administrations...	32	40	37		
24	Nombre d'objets inventoriés et conservés dans les collections de géologie	Les objets sont inventoriés sur des fiches. L'indicateur indique donc le nombre de fiches correspondantes à un ou plusieurs spécimens.	1	3	3		
25	Label Géoparc mondial UNESCO renouvelé	Le label Géoparc mondial UNESCO est évalué tous les 4 ans afin de garantir un haut niveau d'exigence du territoire en matière de protection et de valorisation des patrimoines de la Terre. Le renouvellement du label fait suite à un rapport détaillé des actions menées, le remplissage d'une grille d'évaluation confrontée à l'analyse d'évaluateurs sur le terrain, tous les 4 ans. En cas de manquements aux objectifs des Géoparcs, une carte jaune est attribuée au territoire qui a 2 ans pour appliquer des recommandations et faire la preuve de son engagement dans ce programme.	0	4500	4857		

Recommandations

Recommandations du Parc

- ⇒ Amplifier le partenariat avec la recherche ainsi que la mise à jour des bases de données. Les moyens d'expertise en interne doivent être renforcés pour toucher plus de thématiques (patrimoine bâti, langue provençale...).
- ⇒ Développer plus de partenariats entre les propriétaires, acteurs privés et collectivités.
- ⇒ Convaincre et sensibiliser les acteurs du bien-fondé des actions mises en œuvre par le Parc.
- ⇒ Convaincre les élus qu'il est important de tenir leurs engagements vis-à-vis de la Charte et permettre un suivi des actions même lorsque les élus changent.
- ⇒ Renforcer l'action du Parc en tant qu'aménageur en amont des projets, concernant les requalifications paysagères notamment.
- ⇒ Sensibiliser davantage aux questions de patrimoine et renforcer les moyens humains pour un suivi plus régulier des édifices.
- ⇒ Renforcer les moyens humains et financiers en règle générale et particulièrement pour les projets à l'arrêt.
- ⇒ Développer d'autres actions de porter à connaissance de manière vulgarisée pour le grand public, permettant de rendre compte de l'importance d'une protection de ce territoire.
- ⇒ Étendre la Réserve de Biosphère aux quinze communes de la Montagne de Lure et faire connaître cet espace à la majorité.
- ⇒ Un effort particulier sur les pesticides est à mettre en place (améliorer la qualité des eaux) ;
- ⇒ Donner une place centrale au label Géoparc dans la future charte, en tant qu'objectif transversal à l'action du Parc.

Recommandations des partenaires

- ⇒ Diffuser plus largement les guides réalisés par le Parc (urbanisme et conseil aux porteurs de projets) et renforcer le lien entre le service urbanisme et connaissance du territoire (DDT) et le service planification d'urbanisme (concernant les porteurs à connaissance et les avis sur arrêt de projet de PLU).
- ⇒ Travailler sur les relations entre les propriétaires forestiers et entre ces derniers et les communes pour favoriser la création de structure de gestion collective (CNPF).
- ⇒ Rechercher une mise en cohérence des différentes politiques publiques de développement, portées par les différents services de l'État, les collectivités territoriales et les organismes de développement forestier que sont l'ONF et le CRPF (pour améliorer l'efficacité des projets de développement forestier).
- ⇒ Veiller à ce que le changement climatique et les sécheresses soient pris en compte et renforcer les objectifs de réduction des prélèvements d'eau dans le futur PTGE Calavon.

3.2 Objectif 2 - Réaliser un aménagement fin et cohérent de l'ensemble du territoire

Les actions menées permettent de mettre en œuvre des outils de planification et d'aménagement au service du territoire :

- entre 12 et 48 documents de planification (PLU, SCOT) accompagnés par le Parc ;
- 1 guide technique pour intégrer la Charte du Parc dans les documents d'urbanisme ;
- 1 guide pour accompagner la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme ;
- un cahier technique sur le changement climatique et l'urbain ;
- des formations et des rencontres pour un urbanisme plus vert et qui intègre la Charte ;
- 22 bâtiments construits ou rénovés pour tendre vers une sobriété énergétique ;
- un accompagnement et un partage de compétences en ingénierie du bâtiment et l'optimisation énergétique.

L'ensemble des documents d'urbanisme et de nombreux projets d'aménagement ou de rénovation sont accompagnés tout au long de leur élaboration. Le Parc peut donc suivre de près l'aménagement du territoire et impulser de nouvelles méthodes plus respectueuses du territoire, offrant de nouvelles perspectives aux maîtres d'ouvrage et aux communes. Il est toutefois indispensable que les communes fassent appel au Parc ou aux services de l'Etat sans quoi le Parc est impuissant et ne peut être attentif à l'ensemble des projets qui naissent dans le Luberon. Les moyens humains sont parfois manquants, également concernant la rénovation thermique qui suppose un travail en amont et continu lourd.

Le Parc a développé des partenariats, mobilisé les acteurs locaux et diffusé son expérience pour aménager en cohérence le territoire :

- 2 Conventions d'application signées entre le Parc et des EPCI et 1 en cours.

Ce projet n'a pas atteint les objectifs désirés, avec un manque d'intérêt de la part des EPCI et un côté très chronophage alors que les communes/EPCI sont déjà membres du Syndicat Mixte. Il serait cependant bénéfique de relancer ces accords sur des problématiques précises rencontrées par les villes (par exemple l'engorgement dans la ville de Cavaillon).

Des actions concrètes de la part des partenaires (Etat, Région, Départements) :

Départements :

- pour l'aménagement du territoire, le Vaucluse et les Alpes de haute-Provence donnent des avis sur les PLU, SCOT, soutiennent les PLUi et participent aux instances en donnant un avis sur les projets d'aménagement (CDAC, CDAF) ;

Bilan évaluatif Objectif 2 : le Parc met en place un grand nombre d'outils pour accompagner les acteurs du territoire dans l'aménagement cohérent, durable et à plus bas coûts. Les exigences réglementaires pouvant parfois être compliquées à appliquer, un réel support des agents qualifiés du Parc est à noter. Cet objectif est particulièrement complexe à mettre en place puisqu'il suppose un suivi régulier et précis des différents aménagements réalisés sur le territoire, ce qui ne peut être réalisé sans la participation active de l'ensemble des acteurs locaux. Dès lors, on peut considérer que le Parc réalise un aménagement fin et cohérent de l'ensemble du territoire et qu'il faudra pour la suite renforcer ces mesures essentielles. Les départements sont forcément un appui grâce à leurs compétences en urbanisme, afin de donner des avis réglementaires sur les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.

Indicateurs :

Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Départ	Cible	Résultat	Unité de mesure	
26	Nombre de documents d'urbanisme accompagnés pour le territoire du Parc		0	77	256		
27	Nombre de conventions d'application signées avec les EPCI		0	11	2		
28	Nombre de conventions d'application signées avec les villes		0	4	0		
29	Nombre de bâtiments construits ou rénovés		0	10	22		

Recommandations

Recommandations du Parc

- ⇒ Renforcer le lien entre les communes et le Parc pour un suivi et une confiance mutuelle.
- ⇒ Solidifier ou augmenter les moyens humains pour plus d'efficacité.
- ⇒ Se rapprocher des grandes villes et prendre en compte leurs problématiques respectives.

3.3 Objectif 3 - Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie

Le Parc mène des actions qui permettent de lutter contre les pollutions et nuisances :

- mise en place d'une Charte signalétique pour lutter contre la prolifération des panneaux publicitaires, diffusée aux élus et acteurs économiques locaux ;
- 45 communes prenant en compte cette Charte via un Règlement Local de Publicité (RLP) ;
- 2 groupements de commandes auprès d'un bureau d'étude spécialisé dans la révision/création de RLP, ce qui permet de réduire les coûts et de favoriser la mise en place de la Charte signalétique ;
- des inventaires des panneaux illégaux focalisés à travers la Signalisation d'Information Locale dans 26 communes ;
- 73 dispositifs en infraction retirés ou mis en conformité ;
- une politique d'animation locale autour des enjeux du végétal développée sur le territoire ;
- 165 audits de suivi des pratiques phytosanitaires dans les communes ;
- 5 programmes avec chacun 45 journées de formation sur la gestion écologique des espaces verts pour les élus et techniciens des communes (850 personnes) ;
- des formations pour les vendeurs de jardineries et magasins de bricolage et les jardiniers amateurs ;
- exposition de 16 panneaux sur les dangers des pesticides et les solutions alternatives ;
- 77% des communes ont supprimé l'usage des pesticides (59 communes) ;
- 23% des communes ont nettement réduit l'usage des produits phytosanitaires chimiques.

On constate une réelle efficacité des projets mis en place par le Parc dans la lutte contre les pollutions et nuisances. Qu'il s'agisse de lutter contre les pesticides ou contre les publicités, des chargés de mission ont été engagés pour remplir ces objectifs, ce qui a permis de faire avancer rapidement ces campagnes de sensibilisation. Des résultats concrets et très prometteurs sont visibles. Les actions en matière de lutte contre les produits chimiques sont toutefois moins nombreuses aujourd'hui, avec l'interdiction réglementaire de ces pratiques polluantes. Concernant les panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes, un soutien supplémentaire des services de l'Etat peut être bénéfique afin de compenser la carence des maires qui sont parfois démunis face au poids des acteurs économiques.

Le Parc mène des actions qui permettent d'améliorer la qualité de vie :

- un conseil architectural qui complète le travail des CAUE départementaux afin de conseiller les particuliers et les communes ;
- environ 3000 autorisations d'urbanisme par an accompagnées par les services du Parc.

Ce conseil en architecture permet de concilier la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, et veille à ce qu'une certaine harmonie persiste sur le territoire. Cette mesure est donc bénéfique pour le cadre de vie des habitants et des visiteurs. Il faut tout de même développer encore beaucoup d'efforts pour toucher les 180 000 habitants et les grandes villes qui se développent sans cesse. L'engagement de la Région et des départements reste faible et le Parc autofinance largement ce service.

Le Parc crée une dynamique en faveur de la transition énergétique :

- un conseil architectural qui développe son volet énergétique, via la plateforme de la rénovation énergétique d'abord puis du programme SARE depuis 2021 ;
- un accompagnement des particuliers dans l'utilisation de matériaux biosourcés et la performance énergétique des bâtiments ;
- 90 millions d'euros d'activité induite sur le territoire grâce à la croissance de ce secteur ;
- des experts en énergie qui accompagnent les communes à travers le dispositif SEDEL (Service d'Economies Durables En Luberon) ;
- 65% des communes (50 communes) ont participé ou participent au dispositif SEDEL ;
- 4 intercommunalités et 1 syndicat mixte intégrés au dispositif ;
- environ 6,42 €/habitant économisés grâce à cette mesure ;
- un film sur le programme SEDEL, une évaluation du dispositif par un bureau d'études et une enquête de satisfaction menée auprès des élus permettent une sensibilisation et un retour d'expériences.

L'accompagnement sur la question de l'énergie permet à terme de réduire les consommations énergétiques, de faire des économies, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de mettre en place une dynamique positive en matière énergétique sur le territoire. Les particuliers sont ainsi accompagnés dans leurs projets de construction ou de rénovation et peuvent accéder plus aisément aux aides financières. Le dispositif SEDEL est également très favorable aux communes et à la transition énergétique, c'est un projet qu'il faudrait étendre au-delà du Luberon et des Alpilles qui sont les seuls à disposer d'une telle plateforme. Il faut également veiller à ce que les postes des conseillers soient pérennes afin que les moyens humains puissent répondre à la demande grandissante.

Des actions concrètes de la part des partenaires (Etat, Région, Départements) :

Etat et services déconcentrés :

- lien entre les DDT 84 et 04 et l'architecte conseil de l'Etat, les Unités départementales de l'architecture et du Patrimoine et le Parc, animation de réunions de réseau ;
- lancement d'appel à projet « coin de verdure pour les cours d'école » par l'AERMC, concernant 11 communes et 15 écoles et financement de l'opération « économies l'eau, chaque goutte compte » ;
- accompagnement des collectivités volontaires sur les actualités en matière de transition énergétique (journées ouvertes) par la DREAL ;
- coordination des actions de l'Etat en matière de développement d'énergie renouvelable en lien avec la DDT, accompagnement des collectivités dans la rénovation de leurs bâtiments publics, information sur la nouvelle réglementation environnementale RE2020 et accompagnement des filières de matériaux biosourcés dans la région (DREAL) ;
- mise à disposition des données de consommation et de production d'électricité des territoires aux communes et EPCI demandeurs par ENEDIS (afin de leur permettre de fixer des objectifs de maîtrise de la consommation et de la demande de l'énergie) ;
- financement (50 000 €) et conduite d'une étude en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'identification des friches pour des installations photovoltaïques par l'ADEME ;
- conduite d'une étude de préfiguration des EnR thermiques sur le territoire en lien avec le syndicat d'Énergie Vauclusien, avec comme objectif l'établissement d'un contrat d'objectif territorial de développement des Enr thermiques (ADEME) ;
- financement d'un conseil en énergie partagée de 2014 à 2018 (180 350 €), d'un poste de chargé de mission pour faciliter un Usage Utilitaire Universel des Déplacements en 2019 (53 000€) (ADEME) ;
- lancement d'un Projet Alimentaire Territorial du PNR en 2017 (23 800€) (ADEME) ;
- financement du projet Luberon Labo Vélo en 2019 (59 000 €) (ADEME) ;
- participation financière au projet « capacité territoriale, biomasse et transition énergétique » (ADEME).

Bilan évaluatif Objectif 3 : Les projets mis en œuvre permettent d'améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants du Luberon, de manière directe en favorisant un espace libre de pollutions et nuisances, et relativement vert ou en apportant des conseils indispensables afin que les élus et les particuliers puissent participer à ces améliorations. Mais il reste encore beaucoup de points de la Charte à aborder et à développer : nuisances olfactives, pollutions électromagnétiques, qualité sonore, qualité de l'air, amélioration des déplacements, déchets, pollution lumineuse...

Le travail et l'accompagnement des services déconcentrés de l'Etat sont un atout pour cet objectif, notamment en matière de transition énergétique. Ils permettent de faire le lien avec les objectifs gouvernementaux et d'appuyer le Parc dans cette lourde tâche qu'est la transition énergétique.

Indicateurs :

Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Départ	Cible	Résultat		
29	Taux de couverture du conseil architectural	Cet indicateur permet de représenter le taux d'autorisations instruites sur le territoire. Il permet ainsi de mesurer l'évolution de la construction/rénovation sur le territoire et plus précisément la quantité de projets vus dans le cadre du conseil architectural. Cela ouvre la possibilité d'une approche qualitative sur l'acte de bâtir, l'impact des constructions dans le paysage, la qualité et l'évolution de l'architecture. Au-delà, la mesure du nombre de projets de rénovation ouvrant la possibilité à de la rénovation énergétique permet de mesurer la prise en compte de la dimension environnementale dans le bâtiment. Le respect de la réglementation thermique, l'application de la loi sur la transition énergétique et notamment la mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique sur le territoire.	100	90	100	%	
30	Connaissance de la nature du Conseil architectural	Cet indicateur permet de vérifier que l'action de conseil architectural fixée comme nécessaire par la Charte du Parc est appliquée au quotidien dans les communes adhérentes. Il s'agit notamment de pouvoir évaluer le suivi des autorisations d'urbanisme dans chaque commune adhérente au Parc sur le thème de la performance énergétique.	100	100	100	%	
30 bis	Nombre de projets conciliant développement durable et rénovation énergétique	Cet indicateur permet de rendre compte du nombre de projets suivis par le Conseil architectural, conciliant les questions de développement durable et de rénovation énergétique. La mesure a commencé en 2017.	0	1000	889		
31	Nombre de communes du territoire à zéro pesticide	Toutes les communes du Parc ont été formées aux techniques de gestion écologique et durable des espaces verts afin de modifier leurs techniques de jardinage et passer à zéro pesticide.	5	51	59		
32	Nombre de communes qui prennent en compte la charte signalétique du Parc	Nombre de communes qui prennent en compte la charte signalétique du Parc via un règlement local de publicité.	42	52	45		
33	Nombre de communes ayant participé au dispositif SEDEL au cours de la Charte	Il donne une valeur objective du nombre de communes passées par le dispositif SEDEL (Services d'économies durables en Luberon), par rapport au territoire Parc. Ce programme permet aux communes d'avoir recours à des conseillers en énergie partagés (CEP).	0	60	65	%	

Recommandations

Recommandations du Parc

- ⇒ Convaincre les départements et les communes des bienfaits de ces mesures, afin d'obtenir plus de financements et que les acteurs économiques ne fassent plus pression sur les élus (en matière de publicité notamment).
- ⇒ S'appuyer sur les services de l'Etat pour permettre l'application stricte de la réglementation (en matière de pesticide comme de publicité).
- ⇒ Continuer à sensibiliser aux questions architecturales et énergétiques.
- ⇒ Pérenniser les équipes pour être encore plus présents comme conseillers auprès des particuliers et des communes (en matière d'énergie notamment).
- ⇒ Mettre en avant l'importance de la rénovation énergétique et obtenir un soutien plus fort des collectivités territoriales.

3.4 Objectif 4 - Faire du développement de l'agriculture un enjeu du développement durable pour le Parc

Le Parc mobilise les acteurs du territoire pour une plus grande synergie entre producteurs, produits et territoire :

- des circuits courts et de proximité développés sur le Parc ;
- 8 marchés paysans ;
- 13 AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ;
- 8 points de vente collectifs, réservés à la vente de produits locaux ;
- 30 restaurations scolaires favorisant les produits locaux et issus de l'agriculture biologique (au moins en partie) ;
- 4 restaurants marqués Valeur Parc ;
- 6 caveaux de vente de vin marqués Valeur Parc ;
- 700 agriculteurs sur 1900 impliqués dans les circuits courts ;
- 1 Projet Alimentaire Territorial (PAT) développé dans le Luberon et labélisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Cette démarche permet de créer une dynamique de territoire et une synergie entre les acteurs autour de l'agriculture durable et du « consommer local ». Le Luberon est précurseur dans la relocalisation de l'alimentation, faisant partie des 10 premiers territoires à être reconnus PAT au plan national. De nombreux acteurs sont engagés dans ces actions, ce qui est extrêmement favorable pour l'ensemble du territoire ainsi que pour la préservation de l'agriculture et le développement d'un mode de consommation durable. Cette dynamique est à préserver et il faut veiller à ce que les financements ne s'essouffent pas sur le long terme.

Le Parc soutient les actions en faveur du maintien de l'agriculture (terres et agriculteurs) :

- 39 communes, 1 communauté de communes et 2 agglomérations accompagnées dans des dispositifs de préservation du foncier agricole ;
- 5 diagnostics agricoles et fonciers réalisés sur des communes ainsi qu'un diagnostic à échelle intercommunale sur le plateau de Claparèdes (7 communes) ;
- la création de Zones Agricoles protégées ;
- 1 remembrement réalisé sur la plaine de la Durance ;
- la réhabilitation de friches et des achats fonciers sur l'agglomération Luberon Mont de Vaucluse (16 communes) ;
- des avis fournis par le Parc sur la question du foncier agricole dans les PLU et SCOT.

Les élus sont sensibilisés à la nécessaire protection des terres agricoles et une multitude d'acteurs est impliquée dans cette démarche, ce qui permet de créer une dynamique d'entraide qu'il faut préserver. Ces actions nécessitent de s'adapter aux attentes des collectivités qui divergent alors que l'investissement en amont et pendant l'animation du projet n'est pas toujours financé et que les procédures sont souvent lourdes. Il faut donc rechercher des financements et renforcer les moyens humains.

Le Parc contribue au développement de pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'environnement et de la biodiversité :

- une filière « Pain paysan bio » qui maintient le patrimoine céréalier local et conserve la biodiversité domestique ;
- 10 producteurs, 1 opérateur économique de la collecte de céréales, 2 minotiers et 4 boulangers impliqués dans le projet de mise en place de la filière entre 2014 et 2019 ;
- une charte « farines et pains issus de variétés de pays en agriculture biologique cultivées en Provence » ;
- un livret d'expérimentation et des formations délivrées qui accompagnent les acteurs à se professionnaliser.

Avec un chargé d'étude agriculture qui anime l'opération depuis 2009 et des financements constants, c'est un projet qui a porté ses fruits, rapprochant ainsi les acteurs du territoire. Une véritable sensibilisation s'effectue tout au long de la chaîne de production et jusqu'au consommateur. C'est également un plus pour le territoire, au niveau social et environnemental. Il faut veiller au respect de la Charte et à l'investissement de la multitude d'acteurs impliqués.

Des actions concrètes de la part des partenaires (Etat, Région, Départements) :

Etat et services déconcentrés :

- afin de développer des circuits courts et de proximité, la DIRECCTE finance et soutient le chantier d'insertion Le Village de Cavaillon (maraichage avec distribution de paniers pour les adhérents, atelier de transformation sur place, pôle écoconstruction, production et conditionnement de briques de terre crue comprimée (adobes) et conditionnement matériaux biosourcés et terre et chantiers externes et internes avec usage prioritaire de matériaux locaux) ;
- financement du chantier d'insertion « de fil en aiguille » qui gère à La Tour d'Aigues une activité de ressourcerie (collecte et valorisation de déchets, vente des objets de réemploi à prix modiques) ;
- financement en 2021 de l'association HAPA (Hébergement Accueil en Pays d'Apt), située sur Apt et labellisée « entreprise d'insertion » par les services de la DIRECCTE (collecte d'objets et de textiles pour le Relais, remise en état et revente d'objets d'ameublement, enlèvement d'objets pour différentes communes du Pays d'Apt) ;
- soutien par l'Agence nationale de la cohésion des territoires de la réalisation du guide des producteurs du Parc ;
- Suivi en 2021 du projet de PAT sur certaines communes du Parc et participation à la collecte d'information par la DDT 04 ;

- la préservation du foncier agricole passe par la réalisation d'une étude de la ZAP DLVA et des PLU au regard de la consommation du foncier agricole dans quelques communes par la DDT 04 et la sollicitation du Parc comme expert dans le cadre de la Commission Départementale de Préservation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;
- lancement d'un appel à initiative « paiements pour services environnementaux » par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et rémunération des agriculteurs pour les services rendus à l'eau et à la biodiversité.

Les départements :

- dans le domaine de l'agriculture, le Vaucluse suit le PAT mené par le Parc et pilote son propre PAT à vocation sociale et éducative ;
- co-financement des projets FEADER et LEADER sur les projets de magasins collectifs ;
- facilitation de l'accès aux produits locaux de qualité aux acheteurs de la restauration collective via la plateforme Agrilocal 84 ;
- soutien du conseil départemental du Vaucluse (CD 84) aux projets de ZAP, PAEN, travaux de reconquête des friches, actions foncières et direction de l'aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental de la Plaine de Pertuis ;
- financements par le CD 04 de projets agricoles, d'ateliers de transformation à la ferme, des produits d'origine végétale ;
- participation à la démarche régionale REGAL d'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux ;
- soutien aux projets de ZAP et opérations de restructuration parcellaire réalisées dans le cadre d'échanges et amiables d'immeubles ruraux par le CD 04.

Bilan évaluatif Objectif 4 : on peut ajouter que d'autres objectifs veillent à préserver la culture paysanne au travers du tourisme et de l'accueil à la ferme (cf. objectifs 5 et 6). Des mesures agro-environnementales sont également mises en place (cf. objectif 1). Et une commission « Valorisation des territoires », un forum biennuel et des comités de pilotages par projets sont nés avec cette nouvelle Charte, ce qui a permis d'intégrer l'agriculture et ses acteurs dans la gouvernance du Parc. Une réelle légitimité est reconnue au système agricole et de nombreux projets sont mis en œuvre pour favoriser une agriculture responsable et respectueuse de chacun et de son environnement.

Indicateurs :

Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Départ	Cible	Résultat	Unité de mesure	
34	Evolution du nombre de modalités de points de vente de produits locaux	Cet indicateur mesure le nombre et la diversité de lieux de vente de produits locaux, c'est-à-dire l'accessibilité de l'offre alimentaire, la mise en relation « producteur-consommateur », à travers les marchés, la vente en plein air, les points de vente, les AMAP, les ventes à la ferme ou encore les maisons de pays.	17	26	69		
35	Nombre de collectivités accompagnées dans des dispositifs de préservation	Les collectivités jouent un rôle clef dans la préservation du foncier agricole, leur mobilisation est donc un indicateur de la mesure.	0	30	39		
36	Nombre de producteurs et acteurs	Le nombre de producteurs et acteurs économiques de la filière catégorise une typologie	4	29	17		

économiques impliqués dans le projet: essais de variétés paysannes de blé, mise en œuvre d'une filière "pain paysan bio"	d'acteurs qui ont contribué au projet entre 2014 et 2019. - 10-15 producteurs, 2 opérateurs de la collecte de céréales, 2 minotiers, 6-10 boulangers, des consommateurs présents aux événements, des scolaires sur site d'expérimentation ; - nombre de variétés testées, résultats des tests de panification : indicateurs retenus par les boulangers ; - nombre de rencontres, nombre d'acteurs intégrant la filière, volumes et surfaces en production ; - matérialisation de la filière : charte, événement de communication ; - documents édités et publiés ; - nombre de journées techniques ou filières sur la démarche ; - nombre de présentations de la démarche à des acteurs extérieurs au territoire ; - nombre de Maec « grandes cultures » pouvant être induites par ce projet.						
--	---	--	--	--	--	--	--

Recommandations

Recommandations du Parc

- ⇒ Veiller à obtenir des financements réguliers pour maintenir les actions en cours et futures.
- ⇒ Continuer la mobilisation des acteurs agricoles et autres.
- ⇒ Adapter l'accompagnement des communes à leurs besoins en matière de foncier agricole.
- ⇒ Veiller au respect des engagements par les acteurs impliqués dans ces projets (notamment en ce qui concerne la filière pain paysan bio et local).

3.5 Objectif 5 - Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable

Le Parc a œuvré pour le développement d'un tourisme durable (critères de la Charte Européenne du Tourisme Durable -CETD- dans la Charte) :

- développement du label « Marque Valeurs Parc » ;
- 39 prestataires et 8 sites de vente de produits locaux marqués Valeurs Parc ;
- une diversité de professionnels du tourisme engagés : hébergeurs, restaurateurs, accompagnateurs nature, sites de visite ;
- déploiement d'outils de communication et de promotion du label au niveau régional et national : campagnes sur les réseaux sociaux, salons promotionnels, site internet dédié, etc. ;

Ce label permet de réunir les professionnels du tourisme autour des valeurs du tourisme durable et des principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable: valorisation des produits locaux, respect des ressources, sensibilisation du public, formation des acteurs touristiques, soutien au développement économique et social

local, etc. Ils sont également plus visibles pour les autres prestataires, les fournisseurs et les touristes. Cette marque est également commune aux autres Parcs de la Région, ce qui permet de créer un réseau continu entre les PNR (voir Objectif 10). Il faut encore renforcer les moyens financiers afin de faire connaître le label au grand public et en faire la promotion dans les offices du tourisme et services de communication du Parc. Enfin, il faut veiller à ce que de plus en plus d'acteurs touristiques arborent le label, notamment les accompagnateurs de pleine nature encore sous représentés.

Le Parc a accompagné le développement raisonné des loisirs et sports de nature :

- développement de différents outils de sensibilisation et de promotion d'une activité sportive raisonnée et respectueuse de la nature : formations, guides pratiques, reportages, magazines, chroniques radio etc. ;
- avis simples délivrés par le Parc sur les manifestations sportives soumises à déclaration ou autorisation ;
- déploiement d'un portail virtuel « Chemin des Parcs » pour informer les randonneurs sur les itinéraires (voir aussi Objectif 10, interparc) ;
- 4600 km d'itinéraires sur la Région, dont 702 km dans le Luberon ;
- plus de 2100 points d'intérêts sur le patrimoine naturel et culturel sur la Région, dont 548 km dans le Luberon.

Le Parc devient peu à peu un véritable acteur dans le développement raisonné des loisirs et sports de nature. Il sensibilise largement les publics à des pratiques sportives en accord avec la préservation des milieux naturels. Le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées montre une excellente efficacité avec des propositions novatrices. Le Parc sait anticiper les incidences des loisirs et sports sur le milieu naturel et culturel et mutualiser les moyens humains, financiers et techniques nécessaires à la bonne mise en place de cette mesure (voir Objectif 10, interparc). La difficulté réside ici dans la coordination des collectivités, ayant chacune son rythme. De plus, un manque d'autofinancement du Parc empêche de mettre en place la totalité des actions. Il serait également plus efficace que les Espaces, Sites, Itinéraires soient reconnus dans les documents d'urbanisme, afin de les pérenniser, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Des actions concrètes de la part des partenaires (Etat, Région, Départements) :

Etat et services déconcentrés :

- soutien par l'Agence nationale de la cohésion des territoires de la promotion de l'identité et la destination « Luberon » à travers la stratégie de l'espace-valléen PNR Luberon-Lure (soutien financier à l'animation par le cofinancement d'un poste dédié) ;
- soutien de la construction de l'offre d'itinérance « autour du Luberon » et les ocre à vélo.

Les départements :

- mise en place des Plans Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence en association avec le Parc.

Bilan évaluatif Objectif 5 : On observe un réel effort de la part du Parc pour développer un réseau touristique soucieux de son territoire et des ressources limitées qui l'habitent. Le réseau interParc permet également d'établir une continuité dans l'offre touristique régionale. Il faut continuer à développer ce réseau et veiller à maintenir ces mesures dans le temps.

Indicateurs :

Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Départ	Cible	Résultat	Unité de mesure	
37	Nombre d'entreprises marquées « Valeur parc »	Il indique la capacité de déploiement du réseau des marques Valeur Parc sur le territoire pour renforcer la qualité de l'offre touristique.	0	37	47		

38	Nombre de modalités/outils de sensibilisation et mobilisation d'acteurs et pratiquants loisirs et sports de nature	Le Parc développe un large éventail d'outils de sensibilisation et mobilisation des acteurs et pratiquant loisirs et sports de nature : avis des manifestations sportives, stratégie et document référence, événementiel, journée technique – formation, offre Print, offre numérique, relation presse, activation, collaboration en réseaux.	0	10	8		
----	--	---	---	----	---	--	---

Recommandations

Recommandations du Parc

- ⇒ Renforcer et élargir le label Marque Valeurs Parcs et l'ajuster aux attentes des professionnels (permettre un marquage rapide en période touristique).
- ⇒ Valoriser davantage les professionnels marqués et le tourisme durable auprès des habitants, professionnels et visiteurs.
- ⇒ Développer de l'autofinancement pour permettre plus d'actions prioritaires de préservation des milieux naturels touchés par le tourisme de masse.
- ⇒ Renforcer la place du Parc en tant qu'acteur dans la mise en place de sports de nature maîtrisés.

3.6 Objectif 6 - Améliorer les performances environnementales et l'attractivité des parcs d'activités et des entreprises

Le Parc contribue à la prise en compte des performances environnementales dans les activités économiques :

- la Charte du Parc reconnue Agenda 21 local, incitant ses acteurs économiques à s'engager dans des démarches de développement durable ;
- une politique de sensibilisation des entreprises « Entreprendre durablement en Luberon » développée entre les différents partenaires ;
- une démarche locale qui rejoint le programme « performant et responsable en Provence-Alpes-Côte d'Azur » ;
- 46 entreprises engagées à respecter la Charte « Entreprendre durablement en Luberon » (EDL).

Malgré le manque de compétences en interne concernant le système RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), un réseau a su se mettre en place afin de développer une conscience environnementale et sociale chez les acteurs professionnels. Malheureusement, ce projet n'a pas pu continuer au niveau local dû à un manque de moyens financiers.

Bilan évaluatif Objectif 6 : l'arrêt de la Charte « Entreprendre durablement en Luberon » depuis 2017 résulte d'un manque d'appui financier. Même si cette démarche est déjà opérationnelle au niveau régional à travers le programme « Performant et responsable en Provence-Alpes Côte d'Azur », il aurait été grandement bénéfique de continuer ce projet ou de le relancer dans la prochaine Charte. Fort heureusement, d'autres objectifs permettent d'améliorer la performance environnementale des entreprises (tourisme durable, etc.).

Indicateurs :

Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Départ	Cible	Résultat	Unité de mesure	
39	Nombre d'entreprises sensibilisées dans le cadre de la charte EDL	Toutes les entreprises implantées sur le territoire du Parc, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, sont invitées à témoigner de leur engagement en faveur de la RSE et de leur volonté d'améliorer leur performance en la matière, en demandant à être signataires de la Charte « Entreprendre durablement en Luberon ».	0	30	40		

Recommandations

Recommandations du Parc

- ⇒ Débloquer des financements pour accompagner les entreprises dans cette démarche écoresponsable.

3.7 Objectif 7 - Contribuer au développement de l'économie social et solidaire et à l'insertion professionnelle

Le Parc a accompagné le développement d'une économie sociale et solidaire :

- accompagnement de l'association *Le Village* qui engage des personnes en réinsertion pour sa production et l'auto construction ;
- une réelle volonté de créer un réseau solidaire grâce aux actions développées ;
- des chantiers solidaires et collectifs à la mairie de Viens et la Maison des métiers et du patrimoine de Gargas.

L'appui apporté à l'association *Le Village* constitue une réelle impulsion pour le développement d'une économie sociale et solidaire, puisque plus de 150 personnes sont désormais intégrées à ces chantiers à valeur marchande (production de briques et de balles de riz pour l'isolation). Bien qu'elle fonctionne désormais de manière autonome, le Parc continue de fournir un soutien communicationnel et des préconisations par les agents sur certains points.

Le Parc a contribué à l'insertion sociale et professionnelle :

- 30 stagiaires concernés par le chantier de réinsertion du Château ;
- la délivrance d'un certificat de qualification « ouvrier professionnel en pierre sèche » ;
- des agents d'entretien du Parc en réinsertion sociale et professionnelle ;
- 10 Services Civiques employés par le Parc ;
- 45 personnes intervenant sur les chantiers de l'association *Le Village* ;
- 20 personnes intervenant sur l'écoconstruction de l'association *Le Village* ;
- 150 personnes en insertion professionnelle par l'activité économique au travers de l'Association.

Le Parc veille, aussi bien dans ses projets qu'au sein de sa structure, à favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Bilan évaluatif Objectif 7 : il pourrait être bénéfique de multiplier les projets tels que les chantiers d'insertion à l'avenir. Cependant, les actions menées par le Parc nous permettent déjà de montrer une volonté d'intégration, de valorisation des personnes en difficulté et de transmission de la connaissance pour une réinsertion de ces personnes dans la société.

Indicateurs :

Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Départ	Cible	Résultat	Unité de mesure	
40	Nombre de stagiaires concernés par les chantiers de réinsertion au Château de l'environnement	En association avec la Mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse et avec la Maison des métiers du Patrimoine dans le cadre du programme national Emploi Patrimoine, des stagiaires en réinsertion ont participé à la remise en état des anciennes terrasses du Château de l'environnement de Buoux.	0	15	30		
41	Nombre de services civiques au sein du Parc	Le Parc recrute des jeunes en services civiques afin d'intégrer un pôle du Parc et participer aux actions menées dans ces pôles. Cette mission peut durer de 6 à 12 mois.	0	10	10		

Recommandations

Recommandations du Parc

- ⇒ Développer davantage l'économie sociale et solidaire.
- ⇒ Continuer à mener des programmes d'insertion sociale et professionnelle et de sensibilisation à l'environnement par le travail.
- ⇒ Engager un maximum de personnes en réinsertion.

3.8 Objectif 8 - Mobiliser le public pour réussir un développement

Le Parc a mis en place une mobilisation des publics (sensibilisation, communication et éducation à l'environnement et au territoire) dans la mise en œuvre de ses projets les plus significatifs, afin de toucher différentes catégories d'usagers et d'acteurs du Parc. L'approche du Parc est favorable au développement d'un sens critique et d'une capacité de jugement face aux problématiques du territoire et de son évolution culturelle, patrimoniale et scientifique. Pour cela, il a affirmé et partagé ses valeurs et approches éducatives, et développé une démarche partenariale dans la mise en œuvre de sa stratégie éducative :

- développement d'une stratégie de sensibilisation et d'éducation pour des publics variés ;
- partenariats avec l'Education nationale et la Région ;
- partenariats avec 168 établissements scolaires du territoire dont les enseignants ;
- environ 280 classes touchées par la politique d'éducation du Parc : 20% des élèves du territoire ;
- focalisation des activités en direction des scolaires, pour approfondir leur sensibilisation et connaissance du territoire ;
- sélection des projets les plus aboutis et transversaux ;
- diversité des actions : séjours au Château de l'environnement, sorties à la Maison de la Biodiversité, opérations spécifiques pour les collégiens, interventions sans les classes, etc. ;
- évènements envers le grand public à la Thomassine, formations, géochaching, observatoire des paysages, etc. (voir les autres Objectifs).

Face à la demande grandissante et à la baisse des moyens financiers, le choix du Parc et de ses partenaires a été de focaliser les actions en direction des scolaires et des classes ayant un projet transversal et particulièrement abouti. Les familles appartenant à des catégories socio-professionnelles diverses sont ainsi touchées via leurs enfants, contrairement aux actions réservées au grand public. Au-delà des problématiques locales, l'enjeu est de

faire connaître le contexte global dans lequel s'inscrit le Luberon au niveau climatique et environnemental. Entre l'intervention dans les classes et les activités en rapport direct avec l'environnement, les scolaires peuvent avoir une vision concrète des objectifs du développement durable. Pour le futur, il faudra veiller à ouvrir ces actions aux enseignants moins concernés par les problématiques environnementales.

Le Parc a mis en place une communication globale adaptée et s'est doté de moyens humains et matériels pour l'accueil et la mobilisation des publics :

- des cibles diverses et variées : élus, partenaires institutionnels, habitants, visiteurs, journalistes, etc. ;
- une volonté d'écoute et de mobilisation active des publics ;
- une large diffusion des informations : site internet, forum web, réseaux sociaux, presse papier, print, médias ;
- création d'une charte d'identité visuelle ;
- un rapport d'activité diffusé tous les ans ;
- 450 articles par an en moyenne au niveau local, régional, national ;
- la Fête du Parc réalisée de 2009 à 2015 réunissant 5 000 participants au plus ;
- les Samedis du Parc organisés de 2014 à 2016 réunissant 3 000 participants au plus ;
- journée des fruits à la Thomassine, journées européennes du patrimoine au Château de l'environnement, Grand pique-nique du Parc, Jour de la Nuit, Sorties buissonnières, etc. ;
- des travaux entamés au Château de l'environnement afin de recevoir plus de public.

On relève une stratégie évolutive, avec une communication via internet grandissante tout en gardant un aspect humain fort via des manifestations en présentiel. Les moyens humains sont minces pour remplir cette mission, face à des demandes et des enjeux grandissants. Développer de nombreux projets n'est pas efficace si la communication ne peut se faire en amont. Il faut également dégager des fonds supplémentaires et impliquer les collectivités pour permettre une transmission de communication. Enfin, il faut veiller, bien que ces dernières années le Covid n'ait pas aidé, à ne pas se contenter d'actions digitales/web.

Le Parc a mis en œuvre une démarche d'exemplarité en termes d'écoresponsabilité :

- un syndicat mixte du Parc qui réduit son impact environnemental ;
- un diagnostic des équipements de la Maison du Parc et son annexe, analyse des factures de consommation ;
- le recrutement d'un chargé de mission écologie urbaine ;
- une diminution de 27 % des consommations de carburant chez les agents du Parc ;
- une augmentation du taux de recyclage, une diminution de la production de déchets et 45 % d'achat de ramette de papier 100 % recyclé et éco-labellisé ;
- une diminution des consommations électriques et la mise en place d'une isolation en chanvre dans la Maison du Parc ;
- une baisse de 5 % de la consommation d'eau et des formations auprès des agents dans ce domaine ;
- des produits d'entretien 100 % éco-labellisés ;
- une démarche valorisée auprès des acteurs et élus du territoire pour inciter les communes à adopter cette démarche.

Le Parc, en interne dans ses locaux, doit être le premier à réduire son impact écologique. La démarche est en bonne voie avec une prise en compte de ses activités les plus polluantes et un effort pour les diminuer.

Des actions concrètes de la part des partenaires (Etat, Région, Départements) :

Etat et services déconcentrés :

- participation de jeunes à certaines réunions de citoyens via la Mission locale du Sud Vaucluse (Apt, Pertuis et Cavaillon), avec accompagnement et financement de la Direccte ;
- action de sensibilisation aux enjeux de développement durable via des visites de découverte du territoire (dispositif garantie jeunes Mission Locale Sud Vaucluse) ;

Les départements :

- mise en place d'animations nature dans le Luberon, escapades nature à destination des collégiens par le département 84 ;
- appui du Parc sur les actions et projets en lien avec le PAT départemental (84), participation du Parc à l'élaboration d'un plan d'action concerté et cohérent.

Bilan évaluatif Objectif 8 : l'implication de l'équipe est primordiale pour remplir cet objectif, ce qui fût le cas pendant la durée de la Charte. Des priorités ont été définies afin de toucher et sensibiliser les milieux prioritaires. Mais de nombreux évènements ont lieu pour toucher l'ensemble de la population du territoire et créer une dynamique autour du développement durable et de l'éducation à l'environnement. Les animations proposées par l'Etat et les départements permettent également d'éduquer les publics à la biodiversité, aux paysages, à la ressource en eau, et plus globalement à l'environnement. Il faut aussi rappeler que cet objectif s'entrecroise avec l'ensemble des mesures de cette Charte, qui permettent de valoriser et de faire participer les acteurs locaux à la protection de l'environnement et au développement du territoire (transmission des savoirs scientifiques, inventaires répertoriés, activités touristiques et sportives, géocaching, formations agricoles ou paysagères, etc.). Les moyens humains, financiers et matériels doivent être renforcés ici aussi afin de toucher un large public.

Indicateurs :

Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Départ	Cible	Résultat	Unité de mesure	
42	Nombre de classes touchées par an	L'indicateur du nombre de classes touchées chaque année permet d'apprécier l'évolution du nombre d'élèves du territoire concernés chaque année par une action du Parc, et ainsi l'action « de fond » engagée sur plusieurs années sur l'ensemble du territoire. L'objectif était ainsi de toucher chaque élève 3 fois lors de sa scolarité, soit par extrapolation 280 classes concernées chaque année.	360	280	280		
43	Evolution de la demande de classes	L'évolution du nombre de demandes de participation à une action éducative du Parc doit permettre de montrer la capacité du Parc de mobilisation des partenaires éducatifs, notamment à travers le développement d'un partenariat institutionnel avec l'Education nationale et les enseignants. L'évolution de ce nombre de demandes permet de vérifier l'intérêt des enseignants et l'adéquation des dispositifs éducatifs du	362	330	337		

		Parc avec leurs attentes (lien avec les programmes d'enseignement) : il est dans ce sens un révélateur de la qualité des dispositifs proposés par le Parc. L'analyse de son évolution doit également prendre en compte les évolutions des modalités d'inscription, ainsi que les moyens et modalités de communication mises en œuvre par le Parc.					
44	Nombre de ramettes utilisées par an	Concernant cette démarche interne d'éco-responsabilité, il a été décidé de prendre comme indicateur le nombre de ramettes utilisées par an par les agents du Parc, sachant qu'au niveau national le 1 ^{er} déchet produit par les collectivités est le papier (en volume et en poids).	500	320	344		
45	Nombre de modalités de communication (Stratégie de communication / Charte d'identité visuelle / Site internet / Forum web / Lettre d'information / Réseaux sociaux / Relations presse / Événementiels / Print	L'indicateur permet de montrer que le Parc met en œuvre une palette de moyens différents pour essayer de toucher ses publics, avec des langages adaptés à chaque support et à chaque cible.	4	10	9		

Recommandations

Recommandations du Parc

- ⇒ Développer des formations pour les enseignants concernant l'éducation au territoire.
- ⇒ Elargir la liste des établissements scolaires pour toucher des classes moins sensibilisées à l'environnement.
- ⇒ Renforcer les moyens humains et financiers pour déployer les activités et la communication.
- ⇒ Veiller à garder du lien social fort malgré le développement de la communication web.
- ⇒ Développer des partenariats avec les collectivités pour plus de communication sur les événements.
- ⇒ Réaliser une enquête de notoriété auprès des acteurs du territoire.
- ⇒ Continuer à mobiliser les agents du Parc dans une démarche éco-responsable et de diminution des impacts au jour le jour.

3.9 Objectif 9 - Promouvoir des pratiques participatives

Le Parc a recherché la mobilisation des publics, à travers des pratiques participatives :

- déploiement de nombreuses activités en lien avec le public et de partenariats (voir Objectif 8) ;
- développement d'un Conseil Territorial pour la mise en place de la nouvelle Charte.

Le Conseil des Associations et le Conseil de développement ont connu un essoufflement, et ne sont plus actifs aujourd'hui. Le Parc a décidé de créer un Conseil territorial, rassemblant une cinquantaine de membres de la société civile du périmètre d'étude, offrant ainsi un espace de dialogue et d'échange avec les habitants et acteurs du territoire. Comme détaillées dans les objectifs précédents, de nombreuses activités permettent de faire participer le public et de prendre en compte ses envies et remarques dans les différents pôles du Parc.

Le Parc a mis en œuvre une réflexion permanente afin de prendre en compte les évolutions du contexte et du territoire intervenues au cours de la période de validité de la Charte :

- développement du Système d'Information Territorial en interne et en interparc (voir Objectif 10) ;
- une capitalisation des données enrichies par l'augmentation des inventaires (voir Objectif 1) ;
- plus de 70 applications géographiques disponibles pour tout un chacun ;
- une mutualisation des informations et des moyens humains, techniques et financiers avec 6 autres Parcs de la Région, via le SIT interparc ;
- 1 technicien mutualisé entre 3 Parcs pour gérer l'interparc SIT.

Ce projet permet d'harmoniser les connaissances à l'échelle régionale, de construire un dialogue permanent entre les partenaires et d'analyser plus finement les évolutions du territoire. Le SIT est un outil indispensable afin de mesurer les évolutions territoriales et il permet une transmission forte de ces informations. En outre, à travers leurs missions, les agents du Parc sont dans une réflexion continue afin de répondre aux enjeux territoriaux dans le respect des évolutions sociétales, gouvernementales, juridiques, économiques, environnementales, sanitaires même aujourd'hui.

Bilan évaluatif Objectif 9 : le cœur de l'action d'un PNR réside en l'action collective entre tous les acteurs du territoire. Le Luberon fait donc en sorte de rendre lisible et accessible l'information afin que le public et les acteurs locaux puissent participer à l'évolution du territoire et aux décisions prises.

Indicateurs :

Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Départ	Cible	Résultat	Unité de mesure	
46	Nombre d'applications cartographiques	Il indique une capacité à intégrer et à gérer l'information pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du territoire. Le nombre d'applications reflète les besoins des chargés de mission pour la création d'informations géographiques et leurs besoins d'analyses sur le territoire dans tous les domaines.	4	30	73		

Recommandations

Recommandations du Parc

- ⇒ Renforcer la culture centrale des données.
- ⇒ Insérer l'information géographique au cœur de tous les projets.
- ⇒ Dédier des lignes de financements dans tous les projets nécessitant un travail de collecte et d'analyse des données.

- ⇒ Travail avec les lycées agricoles (interparc agriculture).
- ⇒ Sollicitation des élus et des communes des autres PNR à travers les interparcs.
- ⇒ Projets en milieux scolaires via l'interparc énergie.
- ⇒ Accueil des scolaires au Château de l'environnement.
- ⇒ Convention d'application avec les EPCI (voir Objectif 2).

3.10 Objectif 10 – Mieux échanger avec les territoires extérieurs

Le Parc a entrepris les démarches d'un partenariat avec les villes voisines :

Les partenariats avec les villes sont encore à approfondir mais on constate déjà une bonne présence du Parc dans les villes et communes. Ces dernières sollicitent notamment le Parc pour intervenir en milieux scolaire et sensibiliser les habitants au développement durable.

Le Parc collabore avec les PNR de la Région Provence Côte d'Azur et contribue à la valorisation des Parcs naturels régionaux français :

- un engagement dans le réseau interparc avec les autres PNR de la Région ;
- 9 Parcs naturels régionaux intégrés à l'Interparc Direction (la totalité des PNR de la Région) ;
- 13 projets réalisés en interparc Energie ;
- 279 prestataires touristiques marqués Valeur Parc, dans les différents PNR ;
- 7 projets d'agro-écologie développés entre les PNR ;
- 1 site internet www.chemindesparcs pour créer une continuité d'itinéraires dans la Région ;
- 7 PNR intégrés au réseau interparc SIT.

Depuis 2009, le Luberon a été force de proposition pour développer le réseau interparc et mettre en place des projets collectifs. La force de cette mutualisation est l'échange entre les différents Parcs, qui permet de développer des projets bien plus rapidement et de profiter d'une multiplication des idées et des compétences. Les gains économiques et de temps sont notables, l'efficacité se révèle excellente. La valorisation des différents PNR est évidente et celle du territoire régional d'autant plus.

Le Parc recherche le développement de la coopération internationale :

- développement d'échanges et de voyages d'études en Roumanie, Espagne et Tunisie (interparc tourisme et association Geyser)
- appui à la création du premier Parc naturel du Maroc de 2001 à 2014 ;
- création d'une Charte de territoire en 2004 ;
- création d'un groupement de collectivités territoriales de Bouhachem en 2012 ;
- entrée dans les réseaux Réserves de Biosphères, Géoparcs, Charte Européenne du Tourisme Durable, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.

Le projet avec le Maroc a permis d'impulser l'adoption d'une loi relative aux aires protégées instituant le concept de Parc naturel, approuvée en 2010. Malgré les difficultés rencontrées en chemin, c'est un projet favorable pour la Région Tanger-Tétouan et son environnement, et pour le pays en général. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant financé cette démarche à 100%, on ne peut relever qu'un manque de moyens humains par moments.

Bilan évaluatif Objectif 10 : le Parc cherche à n'en pas douter à créer du lien avec les territoires extérieurs, qu'ils soient proches (villes locales, autres PNR de la Région) ou à l'étranger. Il ne cesse de chercher à améliorer ces échanges de compétence et de savoirs et les résultats sont très positifs.

Indicateurs :

Numéro de l'indicateur	Nom	Définition	Départ	Cible	Résultat	Unité de mesure	
------------------------	-----	------------	--------	-------	----------	-----------------	--

47	Nombre de parcs naturels régionaux intégrés à l'interparc direction	Afin de permettre la réalisation des projets des différents interparcs, il s'est révélé nécessaire de lier les directeurs des Parcs et d'organiser des réunions régulières. Chaque interparc a ainsi un référent directeur (ex : Directrice du PNR Luberon pour l'énergie), ce qui permet de faire évoluer les choses plus rapidement et d'impulser/valider des projets.	0	5	9	
48	Nombre de projets réalisés en interparc énergie	En collaboration avec les autres Parcs et la Région, le Luberon mène des projets dans le domaine de l'énergie. Les actions émergent soit des groupes de travail constitués, soit des commandes de la Région. Avant 2009, des échanges existaient déjà mais c'est au cours de cette Charte que de véritables actions se sont mises en place.	0	18	13	
49	Nombre de prestataires touristiques bénéficiant de la marque Valeur Parc	Un des projets de l'interparc tourisme consiste à déployer sur le territoire des Parcs de la Région la marque Valeur Parc chez les professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, guides naturalistes, producteurs, cavistes, etc.). Cette marque représente un engagement des acteurs du territoire envers les valeurs communes du développement durable. Cet indicateur permet de mesurer l'ampleur des marques dans la Région.	0	300	279	
50	Nombre de projets des parcs découlant du travail d'inventaires des pratiques agro-écologiques	Au sein de l'interparc agriculture, les PNR de la Région ont déposé des projets autour de l'agro-écologie ou le développement de filière agricole.	0	9	7	
51	Nombre de parcs intégrés à l'interparc SIT	Le Système d'Information Territorial représente la première collaboration entre les Parcs. Il offre une base de données mutualisée dans les différents métiers des PNR (faune, flore, gestion de l'eau, gestion des forêts, agriculture, patrimoine, urbanisme, etc.).	3	5	7	

52	Nombre de projets de développement	Il illustre la capacité du Parc à mobiliser les partenaires techniques et financiers pour le développement du Parc naturel régional de Bouhachem.	0	15	20		
----	------------------------------------	---	---	----	----	--	---

Recommandations

Recommandations du Parc

- ⇒ Veiller à trouver un équilibre entre le travail de chaque agent et son investissement pour l'interparc.
- ⇒ Conforter les partenariats avec les professionnels du tourisme (offices du tourisme, VLP et autres têtes de réseau, agence de développement, comité régional du tourisme, etc.).
- ⇒ Tenir compte des inerties liées au temps passé pour la mise en commun des données et aux contraintes de chaque territoire.
- ⇒ Veiller à investir suffisamment de moyens pour être à jour des nouveautés numériques et d'internet (SIT).
- ⇒ Renforcer l'appui politique des projets interparcs.
- ⇒ Démultiplier les rencontres et projets internationaux telle que la coopération avec le Maroc.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20220927-2022CS60_2-DE



Parc naturel régional du Luberon

60, place Jean-Jaurès
BP122
84404 Apt Cedex

04 90 04 42 00
contact@parcduluberon.fr



Photo de couverture : Jérémie Haye, PNRL

parcduluberon.fr